

195^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 5 juin 2024
Mycorama - Evologia

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE M. Yves-Daniel Cochand

VICE-PRÉSIDENCE M. Hyonou Paik

Le 5 juin 2024, le **président** salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds
M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet
M. Nicolas Meyer, Réformés
Mme Anne-Sylvie Sprenger, Protestinfo

Invité-e-s présent-e-s :

M. Jean Messerli, candidat au Conseil synodal
Mme Ruth Letare, candidate à la consécration diaconale
M. Gaël Letare, candidat à la consécration diaconale

Invité-e-s excusé-e-s :

Conseil d'État
Église évangélique réformée de Suisse, Mme Rita Famos
Conférence des Églises romandes, M. Jean-Baptiste Lipp
Églises réformées Berne-Jura-Soleure
Centre social protestant, Mmes Aurélie Planas et Mélanie Müller, codirectrices

Député-e-s à voix consultative

Église catholique romaine : MM. François Perroset (présent) et Petru Popa (excusé)
Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (présente)
Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (excusé)
Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Marc Frédéric Muller (excusé)
Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

**38 député-e-s et suppléant-e-s et 6 député-e-s avec voix consultative ont été convoqués.
31 député-e-s et suppléant-e-s sont présents à l'ouverture, 32 dès 11h et 30 dès 15h.**

Ordre du jour

08h15 Ouverture de la session

1. Validations d'élections complémentaires de député-e-s et suppléant-e-s : personne p. 3
2. Élections complémentaires : Conseil synodal (1 laïque) p. 3
Commission d'examen de la gestion (2 laïques)
Commission de consécration et d'agrégation (1 laïque)
Synode missionnaire (1 suppléant)
3. Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation p. 6
4. Informations du Conseil synodal p. 9
5. Rapport n°1 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2023 p. 12
6. Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2023 p. 21
7. Rapport n°3 du Conseil synodal : Rapport complémentaire sur le service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA) (*nouveau nom : SIAJ*) p. 23
8. Rapport n°4 du Conseil synodal : Service interparoissial des cultes ou système d'échanges de chaires p. 40
9. Rapport n°5 du Conseil synodal : Méthodes et critères de construction du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux 2025 et modifications des statuts paroissiaux y référant p. 51
10. Rapport d'information n°6 du Conseil synodal : Célébrant-e-s réformé-e-s p. 58
11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Ligne communicationnelle concernant les coûts réels d'un service funèbre (ou autre acte ecclésiastique) p. 59
12. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Cibles Terre Nouvelle p. 59
13. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode p. 59
14. Questions des député-e-s et réponses du Conseil synodal p. 59

11h00 Culte

12h15 Repas

13h30 Reprise de la session

18h00 Fin de la session

Ouverture de la session du 5 juin 2024

À 08h20 le **président** ouvre la 195^e session du Synode.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le président salue les personnes présentes et donne les informations nécessaires pour le bon déroulement de la session.

M. Christian Hostettler, député laïque de la paroisse Val-de-Ruz, prie pour le bon déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de député-e-s et suppléant-e-s :

a) Nouveaux député-e-s : personne

b) Nouveaux suppléant-e-s : personne

2. Élections complémentaires

a) Conseil synodal (1 laïque) :

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Nous avons le plaisir d'avoir un candidat au Conseil synodal en la personne de M. Jean Messerli. Vous avez reçu le dossier avec divers documents et vous savez déjà beaucoup de choses à son propos.

En terme de procédure, c'est la première fois que nous appliquons la procédure adoptée par le Synode du 7 juin 2023, qui figure à l'annexe IV du Règlement général de l'EREN.

Nous allons procéder de la façon suivante : M. Messerli va se présenter lui-même puis nous allons lui demander de sortir puis le président du Synode lira ce que la commission qui a entendu le candidat a à dire. Puis nous aurons une discussion et ensuite nous procéderons au vote à bulletin secret. Je prie maintenant M. Jean Messerli de venir dire quelques mots sur sa candidature.

M. Jean Messerli présente sa candidature au siège de conseiller synodal laïque

Monsieur le Président du Synode,

Monsieur le Président du Conseil Synodal,

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s synodaux,

Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas retracer mon parcours ou parler de ce que j'ai fait, car je crois que les documents que vous avez reçus sont relativement clairs. Je vais plutôt apporter quelques mots sur ma conception du management et de la conduite d'une institution.

Les définitions de conseiller-ère, selon Wikipédia, sont multiples. C'est quelqu'un qui conseille, qui donne des avis. C'est une personne dont le métier est de servir, de guide ou d'assister. Pour terminer, c'est aussi une personne faisant partie « d'un conseil ».

La dernière définition est correcte par rapport à ma candidature comme membre du Conseil synodal de l'EREN. Elle nomme la fonction.

Pour ma part, en me présentant devant vous pour, peut-être, être élu à cette fonction, cette définition nomme uniquement un rôle et omet l'essentiel. Un rôle décrit ce qu'il est attendu d'une personne, il n'est rien sans la raison d'être de l'engagement, sans la manière « d'habiter » ce rôle. En lisant mon CV, vous constaterez que le bonhomme qui est devant vous ce matin a une vingtaine d'année dans la direction d'institutions sociales dans le canton de Neuchâtel. Pour moi, ce sont vingt ans d'écoute, de partage, de réflexions communes, de compréhension de la position de l'autre, d'explications, de négociation, de désaccord voire de conflit, de reconnaissance et de valorisation. C'est aussi vingt ans de décisions.

À l'intérieur de ce savoir-faire se trouve ma personnalité et mes valeurs :

- La responsabilité : être homme, c'est être responsable de ce que nous faisons ou pas
- Le respect : traiter l'autre comme l'on souhaite être traité
- L'équité : permettre à chacun d'avoir les mêmes chances par rapport là où il se trouve (l'égalité est mathématique et uniforme, l'équité est éthique et pluriel).
- La solidarité : la cohésion fait la force
- La bienveillance, la bienveillance : c'est d'œuvrer en respectant mes valeurs et qui je suis. C'est de dire ce que l'autre veut entendre et ne veut pas entendre.

Je ne suis pas un sauveur (si vous me le permettez, je laisse ce job à Notre Seigneur), je ne suis pas un policier (chacun assume ses choix, ses actes). Je me vois comme un passeur dans les actions à mener, les décisions à prendre, le cap à choisir pour notre institution commune qui est l'EREN.

Pour revenir à la définition du mot « conseiller », le terme de « guide » me parle beaucoup. Car dans le métier de guide, il y a la cordée, la corde. C'est la mise en commun de l'effort et du risque, c'est de veiller l'un sur l'autre, c'est partager le gravisement d'une montagne.

Guide, c'est aussi des moments intenses vécus comme deuxième de cordée (pour ceux qui me connaissent, ils savent que la montagne est un lieu de ressourcement pour moi, principalement en hiver) et d'accorder sa confiance, sa vie au premier de cordée.

Je ne peux terminer ces quelques mots par ceux d'un auteur qui a guidé, qui guide et, je l'espère, guidera encore mes pas : Antoine de St-Exupéry.

"Être homme, c'est précisément être responsable. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde."

Je vous remercie de votre attention.

M. Yves-Daniel Cochand prend la parole au nom de la commission de candidature

Je demande à M. Jean Messerli de quitter la salle un moment.

Conformément à l'article 7 dudit règlement, le Bureau du Synode a constitué un comité de candidature, composé de quatre membres (soit de tous ses membres à l'exception de son vice-

président Hyonou Paik). Vacances obligent, ce sont finalement Laurent Widmer et votre serviteur qui ont auditionné Jean Messerli le 12 avril dernier. La commission m'a désigné pour rédiger le rapport et le faire lire par le président du Synode, conformément à l'article 8 du règlement précité, sans que nous ne demandions le huis-clos.

Notre tâche en tant que commission de candidature est d'évaluer les compétences du candidat et leur adéquation avec le profil établi par le Conseil synodal, sans formellement faire de recommandation de vote.

Les deux compétences-clés ont trait à l'expérience dans la gestion d'institutions et à l'engagement spirituel dans notre Église ou une Église sœur, autrement dit, à ce qui revient à César et à ce qui revient à Dieu.

Vous aurez pu vous-mêmes vous faire une opinion en lisant son dossier et en entendant sa présentation orale. Jean Messerli a consacré une grande partie de son engagement professionnel dans la direction d'institutions, d'associations ou d'entités actives dans le domaine social, et ce avec succès au vu des longues périodes qu'il a passées dans chacune des fonctions qu'il a exercées et au dire de l'une ou l'autre personne consultée par nous. Son esprit de synthèse, de même que son goût pour la gestion des ressources humaines, ont été parmi ses plus forts atouts dans sa carrière professionnelle.

L'amour qu'il porte à notre Église ne fait aucun doute, comme vous aurez pu l'entendre et le lire. A la question de savoir s'il s'identifiait à une tendance évangélique ou était plutôt le tenant d'une Église réformée traditionnelle, il nous a expliqué, bonne motivation à l'appui, qu'il se situait « bien au milieu », ce qui n'est pas un mal, bien au contraire.

Il a été membre du Conseil paroissial de Val-de-Ruz, paroisse dont il est toujours le financier hors Conseil. C'est donc dire qu'il connaît bien le mode de fonctionnement de notre Église, l'une des exigences posées par le Conseil synodal. Est-il plutôt frugal ou dépensier ? Il a à cœur une gestion rigoureuse. Pour lui, entamer la fortune pour procéder à des investissements de longue durée se justifie, mais pas pour financer un déficit structurel permanent.

Jean Messerli aime le relationnel, on se sent à l'aise dès qu'on le côtoie. Sa capacité à travailler en équipe repose sur de nombreuses années d'expérience dans des configurations de direction diverses et variées. Il pense lui-même être un peu trop consensuel, mais il a, à notre avis, une personnalité assez forte pour se faire sa place au sein du Conseil synodal s'il est élu.

Quant à l'accompagnement du changement, c'est un aspect du travail de direction que Jean Messerli maîtrise particulièrement. Nous en avons longuement parlé en lien avec EREN2023. Il est pleinement conscient des nombreux obstacles qui nous attendent sur ce chemin. Pour autant, le défi de la mise en œuvre du processus EREN2023 ne l'intimide pas du tout.

En conclusion, nous pensons que Jean Messerli remplit les conditions nécessaires au bon exercice de la fonction de conseiller synodal, tant pour les aspects du rôle qui reviennent à César que pour ceux qui nous lient à Dieu.

Le président procède à l'élection de M. Jean Messerli.

31 bulletins délivrés, 31 bulletins rentrés, 2 bulletins blanc et nul, 29 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 16

Membre laïque	voix	élu
Monsieur Jean Messerli	28	Oui

Le président rappelle M. Jean Messerli dans la salle, sous les acclamations des députés.

M. Jean Messerli

J'ai qu'un seul mot à dire, c'est merci, et surtout merci de votre confiance, parce que pour moi c'est par-là que tout passe. Vous m'accordez votre confiance pour ce mandat qui est important et qui se fait aussi par rapport à ma foi.

C'est beaucoup d'émotion pour moi ce matin, même si cela ne paraît pas tellement, mais cela bouge surtout à l'intérieur, et dans mon parcours de vie, c'est aussi une étape que je ne pensais pas franchir mais voilà.

Je profite de remercier les personnes qui m'ont accompagné dans ma foi et dans le déroulement de celle-ci, principalement mon parrain, qui était diacre, maintenant à la retraite, dans l'aumônerie de l'hôtellerie, M. Jacques Brunnschweiler, et je remercie aussi la communauté de Grandchamp qui lors d'une période de vie difficile, m'a permis de rester à la surface et de ne pas sombrer.

Grand merci pour votre confiance, j'espère ne pas la trahir mais répondre à vos besoins, pas à vos attentes, mais à vos besoins. N'hésitez pas à me dire en toute franchise et avec respect et bienveillance si je m'égare un peu sur le chemin puisque je reste un homme avec tout le côté faillible de l'homme et avec toutes les erreurs qu'il peut faire. Je crois que chaque jour j'en fais un certain nombre et je sais le reconnaître. Je vais rester avec vous cette journée pour sentir comment se déroulent les débats et m'imprégner de la vie de cette institution que je connais déjà bien, mais pas au niveau du Synode. Je me réjouis de partager cette journée avec vous. Merci encore de votre confiance.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour le Conseil synodal, c'est une excellente nouvelle que cette élection et on se réjouit énormément d'avoir Jean parmi nous, de travailler avec lui, de faire collège avec lui. Nous avons bien évidemment suivi tout cela de près et de loin parce que nous sommes bien gardés d'intervenir dans cette procédure d'élection. Mais tout au long des étapes, nous avons eu le plaisir d'être informés, la gentillesse d'être consultés, et nous avons toujours salué cette candidature et l'avons vue avec beaucoup de reconnaissance et d'enthousiasme.

Jean, bienvenue parmi ton équipe et ton engagement commencera le 1^{er} août, pour commencer l'année ecclésiale. Tu seras le bienvenu dès à présent, pour t'imprégner et faire connaissance, aux séances du Conseil synodal. Merci beaucoup.

b) Bureau du Synode (1 laïque) : personne

c) Commission de consécration (1 laïque) : personne

d) Délégué au Synode missionnaire (1 suppléant) : personne

3. Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation

Mme Diane Friedli, au nom de la commission de consécration et d'agrégation

Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le Président,

Depuis le début de la législature, la commission de consécration a entendu deux candidats à la consécration diaconale. J'ai le plaisir ce matin de vous faire part des rapports de la commission.

Je vous signale par ailleurs que, parallèlement aux auditions que la commission aura la tâche de mener durant cette législature, elle souhaite aussi traiter de quelques questions de fond.

Aujourd'hui la protection des données et la confidentialité doivent cadrer nos démarches. Pour la protection des candidats tout comme pour celle de notre Église.

C'est dans le sens de la clarification des procédures que la commission souhaite travailler durant cette législature. Elle prévoit de soumettre à votre sagacité des propositions lors de la prochaine session du Synode, en décembre 2024.

La commission de consécration se réjouit de présenter la candidature de Ruth Letare à la consécration diaconale.

Née en 1979, mariée et mère de trois garçons, Ruth Letare est habitée d'une profonde vocation à prendre soin des autres, des plus jeunes aux plus âgés. Cette vocation s'est d'abord exprimée dans le milieu médical. Détentricice d'un diplôme d'infirmière et d'un diplôme en médecine tropicale, elle a exercé en France avant de venir s'installer en Suisse en 2004. Jusqu'en 2008, elle a travaillé en tant qu'infirmière dans un home à St-Imier puis a rejoint le service de pédiatrie et de néonatalogie à l'Hôpital Pourtalès de Neuchâtel. En 2013, elle part au Laos en famille avec son époux Gaël en tant que volontaire et envoyée du DEFAP (service protestant de mission des Églises de France). À son retour en 2018, elle exerce comme infirmière à domicile avant d'envisager un stage diaconal. Elle s'approche alors des autorités de son Église mais l'EREN n'a pas de place de stagiaire à lui proposer, elle s'adresse donc à l'EERV. En 2020, elle débute un stage dans trois secteurs : l'aumônerie de rue, l'accueil migrants et la paroisse. De retour dans l'EREN, elle entre en suffragance à la paroisse des Hautes Joux et en aumônerie en EMS au Val-de-Travers.

Ruth Letare est une personne posée et claire, dotée de grandes capacités relationnelles. Elle aime aller à la rencontre des personnes et les rejoindre dans ce qu'elles vivent. Lors de l'entretien avec la commission, elle a exprimé sa conviction que l'Église a besoin de tous les charismes et de l'agir de l'Esprit. Elle comprend son rôle diaconal dans l'écoute et le soutien à révéler aux personnes les charismes qui sont les leurs.

Ruth Letare a démontré une grande force réflexive et une capacité remarquable à l'approfondissement des questions qui lui étaient posées. Elle a ainsi témoigné d'un respect profond pour les personnes et les échanges.

Convaincue qu'il est plus aisé de rejoindre un projet qu'une institution, elle aime construire les relations autour d'envies partagées et de projets menés à plusieurs. Son ancrage pratique, qu'elle revendique, ne se fait pas au détriment d'un sérieux théologique.

La commission relève la capacité de Ruth Letare à rendre sa communication vivante. Solidement ancrée dans sa foi, elle montre une belle force d'ouverture aux autres, quelles que soient leurs convictions.

Elle sait relire son passé d'infirmière pour approfondir son identité diaconale. Elle porte la conscience des limites du ministère. Elle connaît le sentiment d'impuissance. Elle sait que l'accompagnement spirituel ne repose pas en premier lieu sur l'efficacité des savoir-faire, contrairement aux professions médicales. Selon elle, « l'amour sans persévérance, c'est juste de l'enthousiasme ». Son ancrage dans la foi nourrit sa persévérance et sa confiance.

La commission s'est exprimée à l'unanimité : sa personne est une richesse pour notre Église.

La commission de consécration reconnaît Ruth Letare digne et capable d'exercer le ministère diaconal dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder la consécration diaconale.

Mme Diane Friedli, au nom de la commission de consécration et d'agrégation

La commission de consécration se réjouit de présenter la candidature de Gaël Letare à la consécration diaconale.

Né en 1977, marié et père de trois garçons, Gaël Letare a plus d'une corde à son arc. Détenteur d'une patente de cafetier-restaurateur, il a exercé dans les métiers de la restauration avant de devenir animateur de quartier à Genève. Installé dans le canton de Neuchâtel depuis 2008, il a exercé deux emplois de front, postier au Val-de-Ruz et animateur jeunesse laïque dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. En 2015, il est parti au Laos en tant qu'envoyé du DEFAP (service protestant de mission des Églises de France) avec son épouse Ruth. À son retour en 2018, il est engagé comme permanent laïque dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. En 2021, il entre en stage diaconal dans la paroisse La Chaux-de-Fonds. Parallèlement, il est engagé à temps partiel en tant que journaliste et animateur dans l'émission « Ma foi c'est comme ça » sur Canal Alpha.

Son parcours spirituel et théologique est riche lui-aussi. Après des premières formations suivies dans les milieux évangéliques qu'il fréquentait, il se tourne peu à peu vers l'Église réformée. Il manifeste aujourd'hui un bien-être au sein de l'EREN.

Gaël Letare fait preuve d'une belle énergie communicative. C'est un homme enthousiaste et créatif qui sait prendre avec lui les personnes et les groupes. Il a à cœur de transmettre la joie. Son expérience de vie lui permet de bien se connaître et de se canaliser. La commission considère qu'il gère bien sa forte personnalité. Les témoignages de personnes ayant collaboré avec lui soulignent l'influence positive qu'il exerce sur la motivation et l'engagement des personnes qu'il côtoie.

Lors d'un entretien avec la commission, Gaël Letare a exprimé de manière remarquable sa vision ecclésiologique et sa définition du ministère diaconal, complémentaire au ministère pastoral, pour une Église présente réellement pour toutes et tous. Gaël Letare aime penser l'Église pour celles et ceux qui n'y sont pas et cherche à créer des portes d'entrée multiples. Pour reprendre sa formule, il « aime ouvrir les portes... et aussi les fenêtres... en semaine ». Son approche est centrée sur la personne qu'il rencontre. Il cherche ainsi à adapter son langage, son écoute, ses références culturelles et théologiques à celui ou celle qui lui fait face. Les échanges qui ont eu lieu lors de l'entretien attestent de cette capacité d'écoute et d'adaptation aux personnes avec lesquelles il dialogue.

Gaël Letare témoigne d'une foi ancrée et profonde. Il se laisse interpeler par le texte biblique. Lors de l'entretien, il a rebondi avec intelligence sur des éléments dérangeants du passage de l'évangile choisi. Il incarne de manière crédible ses convictions et sa vocation.

Gaël Letare a très bien cerné la problématique de celles et ceux qui se trouvent au seuil de l'institution et cherche à les y rejoindre. Il a conscience qu'un ministère diaconal tel qu'il le conçoit peut être fortement lié à sa personnalité. La commission estime qu'il en saisit très bien les atouts et les limites. Il a la force et l'humilité pour l'exercice d'un tel ministère.

La commission s'est exprimée à l'unanimité : sa personne est une richesse pour notre Église.

La commission de consécration reconnaît Gaël Letare digne et capable d'exercer le ministère diaconal dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder la consécration diaconale.

Discussion :

M. Thierry Muhlbach

La venue de Gaël à La Chaux-de-Fonds est vraiment une grâce et un enrichissement pour toutes et tous. Au sein de notre équipe pastorale, il s'est magnifiquement intégré et il nous aide à être

dans une nouvelle dynamique. Je ne peux qu'exprimer ma reconnaissance pour Gaël, mais aussi ma reconnaissance à chacune et à chacun si nous arrivons à le garder et à le prendre avec nous.

M. Pascal Wurz

Dans la même ligne, je souhaite dire quelques mots pour Ruth. Un profond regret m'anime en présentant Ruth parce qu'elle était pour la paroisse des Hautes Joux un rayon de soleil. On a dû la laisser partir parce qu'elle était en fin de stage. Elle a apporté une ouverture. Comme son mari, elle a ouvert les portes et les fenêtres de la paroisse sur son environnement, sur le monde. Les projets qu'elle a su mener à bien étaient remarquables. Cela nous a apporté un peu d'air frais.

M. Didier Rochat

Pour l'Entre-deux-Lacs, ce sont des enfants de notre région et nous sommes très réjouis de savoir que Ruth devrait rejoindre notre équipe. Nous sommes réjouis de les voir engagés dans l'EREN.

Mme Esther Berger

Il y a deux personnes présentées à la consécration diaconale, Ruth et Gaël. Ce n'est pas parce qu'ils sont mariés qu'ils sont à élire en un bloc.

M. Patrick Schlüter

Je me réjouis de la candidature des deux candidats mais je soutiens qu'il faut voter séparément. Il faut pouvoir le faire, c'est une question de légitimité pour les personnes qui se présentent à la consécration.

- ❖ Consécration diaconale de Ruth Letare : acceptée à l'unanimité
- ❖ Consécration diaconale de Gaël Letare : acceptée à l'unanimité

M. Christophe Allemann partage la prière de reconnaissance

4. Informations du Conseil synodal

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Monsieur le Président, chères et chers député-e-s, Mesdames et Messieurs,

Nous avons prévu une série d'informations à donner et le Bureau du Synode nous a chargé d'en faire deux en particulier, sur deux sujets d'importance, à savoir la question des abus et l'avenir du journal Réformés. Je vais commencer par ces deux informations puis je donnerai celles initialement prévues par le Conseil synodal.

Il y a eu, comme vous le savez, une grande étude qui est sortie en début d'année de l'EKD, Église protestante allemande, rendue public en janvier 2024. Cette étude montre qu'il y a beaucoup plus d'abus que présumés aussi au sein de l'Église réformée allemande. Évidemment, cette étude a eu un impact considérable sur les pays entourant l'Allemagne et de tradition protestante. Ce que j'aimerais aujourd'hui rappeler, ce sont également les mesures que l'EREN a prises et aussi certaines déclarations que vous avez pu lire dans la presse. Tout d'abord, vous l'avez entendu, le Conseil synodal a fait geler l'ensemble des archives de l'EREN. Après consultation des archivistes de l'Etat sur ce qui est possible dans ce genre de cas, nous avons décidé d'un moratoire de 5 ans durant lesquels aucune archive ne sera détruite tant au niveau cantonal qu'au niveau paroissial, à l'exception de certaines archives comptables qui ne présentent finalement pas d'intérêt historique ou narratif de notre Église. Cette mesure permettra donc à l'institution de rechercher, s'il y a des cas, des traces, des documents, pour aider principalement la justice en cas d'enquête pénale. C'est un des aspects, garder les traces de notre Église. Le deuxième aspect, la deuxième mesure est que l'EREN a mis en place une page internet sur son site avec une adresse e-mail de signalement. Notre Église invite donc, par ce geste, officiellement les personnes qui auraient été victimes d'abus à se signaler, par ce biais, auprès de l'EREN et c'est la conseillère synodale

Clémentine Miéville, référente des RH et juriste de formation, qui sera la seule, et en toute confidentialité, sauf en cas d'accord avec les victimes, à traiter les signalements et à orienter les personnes vers les bonnes et justes procédures. Troisièmement, et ça c'est un cas particulier, les membres du Synode ainsi que finalement la population neuchâteloise, ont pu prendre connaissance, par la presse, d'un témoignage, celui d'Ella, qui est bien sûr un nom d'emprunt. Ce témoignage relate des faits qui se sont passés dans l'EREN. La seule chose qui peut être communiquée à ce stade sur la question, c'est que le Conseil synodal et les autorités de la paroisse concernées sont en lien pour donner suite à cette affaire. Un dernier point, le président du Conseil synodal, c'est-à-dire moi-même, avait affirmé dans un article paru dans écho magazine, qui est un magazine catholique avec une orientation jeunesse, qu'il n'avait pas connaissance de cas d'abus ces 10 dernières années dans l'EREN. D'une part, j'aimerais réaffirmer ce propos mais d'autre part, j'aimerais le réorienter légèrement. Je n'ai en effet pas connaissance d'abus commis dans le cadre de l'EREN ces 10 dernières années qui impliqueraient des ministres ou des catéchètes ayant la majorité. Cela ne signifie pas que rien ne s'est passé durant cette période, mais simplement que les faits ne m'ont pas été rapportés. J'ai connaissance de cas de comportements problématiques qui se sont passés entre jeunes mais à mon sens, et en toute bonne foi, ils ont tous été traités et des mesures ont été prises, dont certaines sont allées jusqu'à l'exclusion. Par contre, avant que l'EREN ne se dote d'un dispositif de prévention sérieux, ce qui fut mis en place il y a environ 15 ans, et affiné d'avantage durant les années qui ont suivi, il est possible que des cas aient été commis mais également connus mais non révélés à l'autorité cantonale. Ce qui est important, c'est que l'EREN veut poursuivre une ligne de transparence totale. C'est pour cela qu'elle met en place ces dispositifs pour que les personnes qui ont été victimes d'abus puissent se signaler. En une phrase, notre Église leur doit la vérité.

L'avenir du journal Réformés. Le sujet est peut-être un peu moins lourd que le précédent, néanmoins il fait beaucoup parler. Nous avons en fait entendu qu'il y a eu des fuites et ces fuites, finalement, ne sont pas complètement exactes, donc cela crée du remous. Ainsi les présidents et présidentes des Églises réformées de Romandie se sont unis pour écrire un message commun pour dire où nous en étions mais aussi dire qu'il fallait retenir un peu les empressements et les conclusions hâtives. Pour cadrer ces rumeurs, la plateforme de stratégie générale de la CER (PSG) écrit la communication suivante sous forme de lettre ouverte :

Nous, soussigné-es, membres des exécutifs des Églises romandes siégeant dans la Plateforme de stratégie générale (PSG) de la CER, avons reçu l'interpellation de divers groupes concernant le sujet mentionné en titre. La présente lettre apporte librement réponse à ces sollicitations, en l'état actuel des discussions.

Nous tenons à rappeler qu'en contexte réformé, les exécutifs ont mandat de formuler des propositions parlementaires transparentes, réfutables et amendables. Les délégations des assemblées générales sont attentives à ces aspects et ne manquent pas de renvoyer l'objet à leurs émetteurs si jamais ces conditions n'étaient pas remplies. Lors des discussions préparatoires autant que dans l'échange parlementaire, les émetteurs de propositions sont à chaque fois priés de s'expliquer sur les tenants et aboutissants de ce qu'ils soumettent à un vote. Cette pratique du débat et de sa préparation concerne tous les plans de nos structures d'Églises réformées : local, cantonal, intercantonal, national.

C'est un secret pour personne, notre presse affronte les mêmes difficultés que les autres journaux de Suisse : éclatement des supports technologiques, volatilité des publics, effilochement des soutiens financiers. Contre ces vents et marées, les exécutifs des Églises romandes sont attachés à une presse honnêtement documentée et ouverte à la diversité des opinions.

Dans les études (publiques) et discussions (publiques aussi) qui ont eu lieu dans le cadre de la CER, il est apparu que la presse protestante romande était de grande qualité mais manquait de diffusion et de rayonnement. Il est apparu aussi que la publication d'un journal coûtait cher en papier et en frais d'expédition, face à d'autres supports moins onéreux et de plus grande portée. La question a donc été soulevée non pas de la diversité des paroles exprimées, mais de la

diversité des vecteurs qui les diffusent. Et c'est dans l'idée de perpétuer la première que la deuxième a été mise en discussion préliminaire.

Poser des questions sur le prix du papier n'est donc pas le signe annonciateur d'un verrouillage programmé, mais une manière de contribuer à une discussion la plus ouverte possible. La décision finale n'aura ainsi pas fait l'impasse sur cet aspect.

Nous, membres de la PSG, serons comme d'habitude partie prenante de la discussion plénière et ferons entendre la réalité de nos Églises tout en favorisant la collaboration intercantonale. Nous espérons bien sûr que tous les arguments auront pu être mis en discussion à l'appui d'une solution consensuelle et durable.

Les membres de la Plateforme de stratégie générale :

Anne Abruzzi, EERV

Pierre-Philippe Blaser, EERF

Yves Bourquin, EREN

Gilles Cavin, EREV

Chantal Eberle, EPG

Christophe Kocher, CERFSA

Philippe Kneubühler, USBJ

Je poursuis avec quelques autres communications :

Comme vous le savez, notre conseiller synodal Florian Schubert a été élu le 7 novembre dernier au Conseil de l'EERS, équivalent donc de notre Conseil synodal mais pour l'Église suisse. Il va être installé dans ses fonctions ce dimanche à la Collégiale, dans sa propre église, ce qui est assez incroyable vu que non seulement le Synode suisse siège tous les quarts de siècle à Neuchâtel et il fallait encore qu'il soit pasteur du lieu où se déroule l'installation. Autant dire que c'est exceptionnel. C'est une conjonction d'étoiles qui a lieu une fois tous les millénaires. Ce sera pour nous un jour de joie d'assister à son installation.

Mais, car il y a un mais... C'est une lourde responsabilité. Et Florian a décidé, après réflexion, qu'il était sage qu'il quitte le Conseil synodal prochainement car siéger dans les deux organes est simplement physiquement et temporellement impossible.

D'entente avec le Conseil synodal, il va donc quitter l'exécutif de l'EREN le 31 décembre prochain, honorant ainsi le préavis de six mois qui est réglementaire. Ce temps, Florian le mettra à profit pour mener à bien le lancement du SICA et les nominations des ministres qui vont en prendre la charge.

Le Synode aura donc à élire au Synode de décembre un-e conseiller-ère synodal-e ministre pour le remplacer. Il est très important que cette nomination puisse avoir lieu en décembre. Le Conseil synodal lance donc un appel aux ministres qui s'en sentent la vocation de déposer leur candidature comme le veut la procédure au moins deux mois avant le Synode, soit fin septembre ou tout début octobre.

Florian Schubert sera bien sûr chaleureusement remercié lors du prochain Synode qui sera son dernier.

Mais c'est un immense privilège que l'EREN soit représentée au Conseil de l'EERS, même si nous devons nous séparer d'un conseiller synodal, le national l'emportant sur le cantonal.

Une autre information concerne le sujet épineux des temples et particulièrement ce qui concerne les cérémonies menées par des célébrants laïques. J'informe le Synode que les discussions qui ont été menées entre l'association des communes neuchâteloises (ACN) et l'EREN ont été extrêmement fructueuses et constructive. Un groupe de travail constitué de représentants de nombreux conseils communaux et des conseillers synodaux, Christine Hahn, Jacques Péter et moi-même, s'est rencontré et est parvenu à une solution acceptable.

Cependant, je n'en dis pas plus car un communiqué de presse va sortir incessamment sous peu, c'est vraiment imminent. J'espérais beaucoup que ce communiqué sorte juste avant ce Synode, mais malheureusement une dernière consultation menée auprès des communes a retardé juste ce qu'il faut la chose.

Alors, je vous lance un appel, ainsi qu'à la presse, soyez attentifs ces prochains jours à l'annonce conjointe de l'ACN et de l'EREN sur ce sujet.

Encore quelques dates :

Le culte de consécration aura lieu le 27 octobre 2024 à 17h au temple Farel.

La journée des bénévoles aura lieu le 8 septembre à la salle des spectacles de Couvet. Les inscriptions aux ateliers sont ouvertes jusqu'au 30 juin.

Les trois soirées de préparations pour décembre 2024 : les dates seront données rapidement. Le Conseil synodal doit encore voir avec le Bureau du Synode car une suggestion a été faite d'inverser la séquence et d'avoir un Conseil paroissial de préparation avant. Nous devons analyser ensemble la pertinence de cette suggestion.

J'enchaîne bien sûr en remettant une piqûre de rappel concernant le culte de dimanche prochain à 17h45 à la Collégiale, venez avant ! suivi d'un apéritif. Culte du Synode suisse, installation de Florian, apéritif à la sortie. C'est l'occasion pour l'EREN de montrer sa solidarité avec nos invités de tous les cantons.

Une dernière information concerne le service RH de l'EREN, il a été décidé que c'est le conseiller Jacques Péter qui va vous la donner.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Considérant la relation personnelle entre le président du Conseil synodal et la référente RH, le Conseil synodal a choisi qu'un autre membre du Conseil synodal s'exprimerait au sujet du service RH. Il paraissait important au Conseil synodal de bien séparer les choses pour cette information. Les rumeurs vont très vite, et quand des difficultés apparaissent, il faut du temps pour trouver les meilleures solutions.

L'absence de candidature répondant aux compétences recherchées, lors de la mise au concours du poste de responsable RH, et les départs simultanés du responsable RH et de l'assistante RH ont poussé le Conseil à ne pas repourvoir rapidement le poste de responsable RH et à redéfinir les contours du service RH. Un rapport sera soumis au Synode de décembre, avec une proposition d'engagement d'un responsable RH en avril 2025.

Le poste d'assistant RH a été repourvu par l'engagement de M. Olivier Guenat avec un contrat à durée indéterminée. La responsabilité du service RH a été confiée, pour une période transitoire, à Mme Clémentine Miéville par un mandat à 50%, en parallèle de son poste de conseillère synodale, de juin 2024 à mars 2025. Par ce temps d'attente, de réflexion et de travail, le Conseil synodal espère que le secteur RH redéfini permettra de relever les défis du processus EREN2023.

5. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2023

M. Jacques Péter, rapporteur

CHF 1'340'000.- de déficit, j'ai presque envie de dire que cela se répète. J'ai fait le choix, pour cette introduction, de ne pas reprendre les éléments principaux que vous avez en page 1 du rapport, mais simplement de vous donner quelques informations et vous rappeler que votre autorité, en 2019-2020, a créé une commission synodale concernant cette volonté absolue de votre autorité d'arriver à l'équilibre financier. Les conclusions de cette commission étaient que les économies et l'équilibre financier ne seraient possible qu'avec des choix stratégiques. Toute l'analyse qui a été faite par cette commission montrait qu'il n'y avait pas, au niveau financier, de cadavre dans le placard ou d'éléments de gestion à améliorer. Aujourd'hui, les choix stratégiques sont en cours mais ils sont difficiles. Petit à petit, les propositions arrivent sur vos tables, et à ce moment-là, les peurs, les égoïsmes personnels ou territoriaux apparaissent et il faut du temps pour faire avancer les choses.

Néanmoins, en décembre de cette année vous aurez un certain nombre de dossiers qui vous permettront de faire des choix, ou peut-être de commencer des choix, puisque vous aurez une analyse sur la politique immobilière. Est-ce que le Synode veut vendre des bâtiments pour couvrir

les déficits et continuer sa mission ? Est-ce qu'on va continuer à ne pas rénover les immeubles de manière correcte pour toujours garantir sept postes venant de notre patrimoine immobilier ? Et la question principale, avons-nous encore besoin, pour la mission de l'Église, de l'ensemble de nos bâtiments ?

En décembre 2024, vous aurez aussi les éléments principaux pour permettre la création d'un nouveau tableau des postes et aussi la manière dont le Conseil synodal va proposer l'atteinte de l'équilibre du nombre de postes, en gros licenciement sec ou pas de licenciement. Tous ces éléments ont un impact financier extrêmement clair. Bien évidemment, on peut se poser la question, puisqu'une résolution a été votée, on devrait en décembre 2024 pouvoir proposer un nouveau tableau des postes intégrant la politique financière et la politique immobilière de notre Église. À titre personnel, comme responsable des finances, je souhaiterais bien qu'on puisse discuter de tous ces éléments, et non pas simplement valider ce que le Conseil synodal proposera, sans séance de relevée et en finissant à 18h, ou est-ce que vous direz, ok ce n'est pas décembre 2024, prenons du temps pour réfléchir ensemble. Mon souhait est que nous nous posions tous ensemble la question de quelle est la mission de l'EREN pour ces dix prochaines années avec des comptes équilibrés. Je vais m'arrêter là pour l'instant. Merci de votre attention.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, La commission d'examen de la gestion (CEG) a rencontré le 13 mai 2024 M. Jacques Péter, conseiller synodal en charge des finances et Mme Corinne Burgener, secrétaire générale, pour la présentation et une discussion sur les comptes 2023. La CEG les remercie pour leur travail et leur disponibilité à répondre à ses interrogations.

Du point de vue formel, les comptes ont été enrichis d'un graphique en page 4 illustrant l'évolution comparative des budgets et des résultats des dix dernières années. Pour le reste, la présentation est similaire à celle des exercices précédents, avec un résumé du résultat par nature et par secteur en pages 2 et 3, suivi du résultat détaillé par secteur en pages 6 à 22, du bilan en pages 23 à 25, et d'annexes en pages 26 à 30. La présentation des comptes est accompagnée de nombreux commentaires facilitant la compréhension. La CEG apprécie la clarté de cette présentation.

Du point de vue financier, le résultat de l'exercice avant dissolution de la réserve pour événements spéciaux présente un déficit de CHF 1'348'320, supérieur de près de CHF 60'000 au déficit budgété de CHF 1'281'632. Relevons au passage une inexactitude des chiffres du déficit budgétaire dans l'encadré en page 1 du rapport.

Dans leurs grandes lignes, telles qu'elles ressortent du résumé en page 3, les comptes 2023 se caractérisent par une perte d'exploitation en hausse à CHF 2'076'823, et par un apport des immobilisations (rendements financier et immobilier) en baisse à CHF 728'503. Alors que les années précédentes, l'apport des immobilisations parvenait à couvrir l'équivalent de sept EPT, cette contribution est d'un tiers inférieure en 2023.

Concernant la contribution ecclésiastique en page 6, qui a représenté 75% des recettes de l'EREN en 2023, elle est soumise à l'érosion continue du nombre de contribuables protestants, ce qui affecte dans une proportion analogue la contribution des personnes physiques. En 2023 on constate en revanche une hausse de la contribution des personnes morales.

Globalement, les charges d'exploitation sont bien maîtrisées, ce que la CEG salue. Mais la CEG exprime sa préoccupation face à l'évolution générale constatée, qui débouche sur un déficit 2023 d'une ampleur inédite.

Pour le résultat détaillé, la CEG souhaite attirer l'attention sur les quelques points particuliers suivants.

Dans la rubrique Synode en page 7, la CEG note les frais élevés engagés pour le culte d'installation synodale et ministérielle. La CEG s'interroge sur l'adéquation de frais si élevés en période de difficultés financières. Elle observe également les frais générés par les séances de relevée du Synode.

Concernant le Conseil synodal en page 8, la CEG constate que les six conseillers synodaux en activité ont décidé de se répartir à parts égales la rémunération des 0,2 EPT correspondant au septième poste vacant. Du point de vue du fonctionnement institutionnel, la CEG porte un regard critique sur cette auto-attribution. Ce faisant, elle tient à souligner que ce regard critique ne concerne en rien le travail conséquent et l'engagement remarquable de l'ensemble des membres du Conseil synodal, que la CEG salue et apprécie à sa juste valeur. Mais il porte uniquement sur la question de gouvernance que soulève une telle pratique.

La CEG recommande au Conseil synodal de ne pas répéter cette pratique d'auto-attribution, mais le cas échéant d'anticiper à l'avenir de telles situations en les soumettant au Synode, par exemple dans le cadre du budget.

Concernant le service cantonal santé en page 11, la CEG relève l'absence de dépenses pour l'UNIP (Unité NE d'Intervention Psychosociale), alors que cette prestation constitue une belle carte de visite de l'EREN, qu'il serait dommage de voir disparaître.

Dans les résultats extraordinaires en page 19, en lien avec la dissolution de la réserve pour les activités en langue allemande, la CEG rend attentif au fait qu'il subsiste une allocation de 0.25 EPT liée à ces mêmes activités. Elle encourage le Conseil synodal à poursuivre la réflexion sur le devenir de ce secteur.

Concernant les immobilisations financières en page 20, la CEG salue la volonté du Conseil synodal de revoir le règlement de la société simple Clos de la Chapelle, de façon à améliorer son rendement et à le stabiliser.

Toujours dans les immobilisations financières, on relève l'attribution d'un montant important à la réserve pour risque de cours en 2023.

Concernant les immobilisations corporelles en page 21, à savoir les biens immobiliers, le résultat global de ce secteur a été affecté en 2023 par un cas de punaises de lit dans un appartement à La Coudre, qui a occasionné des frais de CHF 200'000. Et au niveau des recettes, on note une baisse des loyers encaissés due à des vacances de quelques mois dans cinq immeubles.

La CEG attend avec intérêt et une certaine impatience le résultat du mandat donné par le Conseil synodal pour dresser un bilan du secteur immobilier, sur la base duquel une stratégie pourra être élaborée pour ces prochaines années.

La CEG est d'avis que l'EREN devrait développer l'offre d'appartements protégés, avec la mise en place des prestations qui accompagnent ce type d'objets, pour répondre à une vraie demande. Cela nécessite des investissements, mais génère aussi des loyers plus élevés. Elle invite le Conseil synodal à examiner les développements possibles dans ce sens.

Concernant le bilan et ses annexes en pages 24 et 25, l'imputation du prélèvement à la réserve pour événements spéciaux pour couvrir une partie du déficit de l'exercice comptable 2022 a dû être prise sur l'exercice 2023 pour des raisons de date de bouclage des comptes. Le prélèvement sur cette réserve pour couvrir une partie du déficit 2023 a également été imputé sur l'exercice 2023, ce qui fait apparaître un résultat 2023 après dissolution des réserves qui est bénéficiaire à hauteur de CHF 390'637. Mais le rapport, à juste titre, ne met pas en exergue ce résultat positif car il n'est pas représentatif de la situation réelle de l'EREN. La CEG relève que le montant de ce fonds sera épuisé en quelques années si les comptes de résultat des prochains exercices sont dans la ligne des tendances de 2022-2023. Ce constat renforce la préoccupation

exprimée par la CEG à propos de l'importance du déficit de l'exercice 2023. Cette préoccupation entre en résonance avec la résolution supplémentaire qui sera proposée pour les comptes. Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Jacques Péter, conseiller synodal

J'aimerais donner quelques informations en fonction des questionnements de la CEG. Concernant les frais élevés du culte d'installation, nous en avons pris note. C'était aussi l'installation des autorités du Conseil synodal et du Synode mais nous allons être attentifs à cette question. Concernant l'augmentation des coûts du Synode en raison des séances de relevée, on doit clairement se poser la question de savoir si le Synode ne doit qu'approuver les décisions du Conseil synodal ou si on accepte ces frais plus élevés pour permettre d'avoir un véritable débat démocratique.

Pour la question de l'auto-attribution, l'analyse du Conseil synodal est qu'il a l'autonomie pour prendre des décisions concernant tout remplacement quand un remplacement de longue durée est nécessaire. Néanmoins nous avons pris note de la demande que s'il s'agit du Conseil synodal, nous devons demander une validation de votre autorité.

Concernant l'UNIP, bien évidemment on souhaiterait avoir quelqu'un. Le problème est qu'il faut une formation particulière. David Allisson, qui assumait ce poste, l'avait. D'autres personnes dans l'EREN ont cette formation mais elles ont décliné de reprendre ce poste.

Pour la paroisse de langue allemande et le 0.25 poste, cette question sera dans le rapport prévu pour décembre. Il y a une réflexion en cours, les personnes de la paroisse de langue allemande représentant les lieux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont été rencontrées. Le Conseil synodal leur a dit que ce 25% lui paraît trop important dans la réalité d'aujourd'hui. Néanmoins j'aimerais juste vous signaler que ce 25% de poste n'est pas du tout en lien avec la réserve financière qui va être à zéro à la fin de l'année. Nous avons une convention signée entre la paroisse La Chaux-de-Fonds, la paroisse de Neuchâtel et le Conseil synodal qui dit que nous devons assumer une présence de l'Église allemande indépendamment de comment cela est financé. Si nous voulons supprimer cette convention, ce n'est que votre autorité qui pourrait décider de la supprimer.

Concernant la réserve de risque de cours, le règlement interne exige une réserve de cours de 25%. Cette limite va être revue car c'est trop important en l'état actuel des choses.

Les vacances d'appartements sont clairement liées à la politique, c'est-à-dire qu'on ne va pas relouer des appartements quand on sait que c'est plus difficile de rénover, transformer ou vendre des immeubles s'ils sont occupés par des locataires.

Une information qui a été donnée par la CEG et qui n'est pas exacte concerne les appartements avec encadrement, le rendement n'est pas plus élevé. Comme nous n'avons pas les compétences pour faire l'accompagnement, les CHF 200 ou CHF 220 supplémentaires du loyer sont là pour payer les gens qui font le mandat d'accompagnement social. Donc appartement avec encadrement ou appartement sans encadrement, pour le propriétaire, il n'y a aucun changement économique. Par contre il est clair que ces problématiques d'appartements protégés, puisque nous avons encore deux immeubles, soit le Jardin de la Cure à Peseux et Dîme 60 à Neuchâtel où il y a eu cette problématique des punaises de lit, soulèvent un réel problème. En effet, aujourd'hui, du fait que les personnes âgées entrent de plus en plus tardivement en EMS, elles restent bien souvent à la maison avec peu d'accompagnement social autour d'elles. Cela nous pose la question de savoir si l'EREN ne devrait pas faire passer ces deux immeubles en appartements avec encadrement. Cela veut dire, pour les personnes en place, une augmentation de loyer d'environ CHF 200.- par mois et pour l'un des immeubles, quelques modifications architecturales. Mais cette question d'appartements avec encadrement est une réelle question qui est sur la table du Conseil synodal.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Le président tourne les pages des Compte de résultat et Bilan 2023.

M. Christophe Allemann

P. 7, ligne 3, cultes synodaux, merci à la CEG d'avoir posé la question car nous trouvions cher la prestation pour ces deux cultes synodaux, certes d'installation des autorités et de consécration et le culte cantonal proprement dit. Deux occasions de mettre notre Église en valeur mais le montant nous semble quand même très très cher. Nous avons entendu la réponse de Jacques Péter, merci de cette réponse. Nous nous étonnons quand même de ce montant conséquent, surtout que pour le culte d'installation des autorités synodales et de consécration de fin août, il me semble que les paroisses, d'où venaient les consacrés et agrégés, ont été mises à contribution pour la prise en charge d'une partie de la collation. Peut-on alors savoir ce qui a coûté si cher dans ces cultes ?

M. Christophe Allemann

P. 21, ligne 4, punaises de lit, nous constatons que ces frais sont conséquents et semble-t-il, entièrement à la charge du propriétaire, donc de l'EREN. Est-ce qu'il y a eu des démarches pour obtenir un remboursement de la personne ayant apporté ces punaises dans le bâtiment, vu que nous avons lu que les assurances n'entrent pas en matière ? D'autres démarches faites pour obtenir réparation de ce préjudice qui affecte fortement nos finances ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Je vais revenir sur la question des frais des cultes cantonaux et principalement le culte d'installation. Concernant la collation, pour des raisons d'hygiène, nous étions pratiquement condamnés à sous-traiter cette collation vu le nombre de personnes présentes. Le SCAV est un service pointilleux. Néanmoins, les paroisses des personnes consacrées ou agrégées ont participé à la moitié des frais de la collation et non pas à l'entièreté. Concernant les surcoûts, ils sont liés principalement à la qualité de l'impression des petites brochures pour le culte et la manière dont a été fleurie la Collégiale. Nous avons pris note et allons être plus attentifs par rapport à cette réalité.

Concernant les punaises de lit, il y a deux éléments. Indépendamment des punaises de lit, nous avons dû faire des entretiens courants plus importants. Soyons clairs, le Conseil synodal, depuis des années pour essayer de maintenir la situation financière dans des limites pas trop catastrophiques, a fait le choix de ne pas entretenir régulièrement ses bâtiments et à un moment donné, à force de ne pas entretenir, on se trouve devant des frais d'entretien importants. C'est une grosse problématique que nous souhaiterions résoudre par la nouvelle politique immobilière. Concernant les punaises de lit, toutes les démarches ont été faites. Il n'y a pas d'assurance pour ce genre de situation, la personne responsable à 99% de ces dégâts, puisque c'est quand même son studio qui a dû être complètement rénové, y compris tous les meubles et l'appareillage de cuisine, est en chaise roulante. Comme l'appartement loué n'était plus utilisable, nous avons dû lui trouver un lieu durant les réparations, et dans le canton, il n'y a qu'un seul hôtel qui peut accueillir des personnes à mobilité réduite, il se trouve que c'est un hôtel 4 étoiles. Nous pourrions effectivement nous retourner contre cette personne. On pourrait le faire pour la beauté du geste puisque cette personne a une curatrice et vit uniquement avec sa rente AI. Faut-il payer des frais d'avocats pour faire reconnaître le tort et que cela aille dans les dettes à l'office des poursuites, en sachant très bien que nous ne récupérerions rien au moment du décès de ce monsieur ? Alors oui nous avons fait le choix, en ayant contact avec la curatrice, et en voyant la situation de ce monsieur, de ne pas perdre encore de l'argent pour faire appel à un avocat et lancer une procédure qui de toute façon, à terme, ne nous rapportera rien.

M. Christophe Allemann

Merci pour la clarté de ces deux explications. C'était clair et précis et nous n'avions pas deviné ce qu'il y avait dans ces lignes, tout est plus clair maintenant.

Résolution 1

Le Synode accepte les Compte de résultat et Bilan 2023 et en donne décharge au Conseil synodal.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2

Le Synode exprime son intention d'aboutir à un budget équilibré au plus tard à l'exercice 2027. Il charge le Conseil synodal de présenter un rapport sur cette question en décembre 2024.

M. Yves-Daniel Cochand

Chers députés et suppléants,

Dans l'organisation de l'EREN, la responsabilité budgétaire ultime incombe au Synode, même si le centre de gravité du processus budgétaire est plutôt du côté du Conseil synodal. Ces derniers exercices, nous avons été en quelque sorte les observateurs complices de la détérioration de nos comptes. Avec un exercice présentant un déficit correspondant à plus de 16% de nos dépenses, les comptes 2023 nous rappellent crûment qu'il est sans doute temps de tirer non plus la sonnette d'alarme, mais le frein d'urgence. Nous faisons moins bien que la Grèce au pire moment de la crise de l'Euro...

Les décisions prises lors des dernières années ont été les bonnes, notamment celle de procéder à un renouveau de l'EREN par processus pluriannuel plutôt que par un big bang en 2023. De même, la prolongation du tableau des postes de 2016 pour les paroisses jusqu'à la mise en œuvre d'EREN2023 dans les paroisses a permis et permet encore d'assurer une certaine assise malgré la métamorphose que nous vivons.

Mais il faut maintenant penser à ce que nous voulons atteindre en termes de politique budgétaire une fois EREN2023 mis en place. À notre avis, il serait difficile de justifier que tout cet exercice, qui bouleverse le travail des ministres, qui crée de nouvelles structures interparoissiales, qui sonne le glas des paroisses plus petites et pourtant si vivantes, il serait difficile, donc, de justifier qu'on n'en arrive pas à un meilleur équilibre financier, voire à un budget équilibré.

Nous ne sentons hélas pas beaucoup de volonté de la part du Conseil synodal d'arriver dans un délai raisonnable à un équilibre financier. Vendre l'argenterie de famille peut être une solution passagère, mais elle ne saurait s'inscrire dans la durée. Tout bien vendu aujourd'hui, que ce soient des titres ou un bien immobilier, crée certes des liquidités à court terme, mais nous prive de revenus dans le long terme. Prenons l'exemple d'un bien immobilier vendu pour 1 million. Si l'on assume un rendement moyen de 3 à 3.5%, c'est environ CHF 35'000.- par an dont nous nous privons dans le futur, soit à peu près 1 million en 30 ans. Si on additionne les déficits récents, on arrive vite à 3 millions, ce qui veut dire qu'on a eu une perte de revenus de plus de CHF 100'000.- par an, ce qui correspond plus ou moins au financement d'un poste de travail.

Heureusement, tout n'est pas au noir profond : le Conseil synodal nous annonce pour le Synode de décembre un rapport sur la politique immobilière, qui devrait avoir des répercussions positives sur nos finances. Par ailleurs, les différents rapports ayant trait à EREN2023 ont laissé entrevoir des possibilités de monnayer certaines de nos prestations ou d'obtenir des financements de projets ad hoc. De plus, nous arrivons bientôt à la fixation du tableau des postes pour les paroisses, dont nous discuterons des méthodes de calcul plus tard dans la journée.

Dans l'ensemble de ces décisions que nous allons prendre, il faut aussi et surtout avoir en tête l'adéquation des missions à nos moyens.

C'est pourquoi La BARC suggère de voter la résolution n°2, qui demande d'aboutir à l'équilibre budgétaire au plus tard en 2027, ce qui laisse encore 3 ans pour qu'EREN2023 aboutisse. Nous le devons à ceux qui ont construit notre Église avant nous, à nos contributeurs actuels, à nos paroissiens et avant tout à nos ministres, aumôniers et à tout le personnel de l'EREN, qui ont tout intérêt à avoir une politique budgétaire stabilisée qui supprimerait l'épée de Damoclès des restructurations incessantes.

La BARC précise qu'elle serait aussi d'accord avec une formulation moins contraignante, telle que « faire tous les efforts nécessaires pour s'approcher de l'équilibre budgétaire ».

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal actuel et les précédents seraient heureux de vous présenter toutes les années des budgets équilibrés. Si on avait un budget équilibré aujourd'hui, je pense que le quart de la salle serait pleine. Indépendamment des finances, il faut se poser la question du rôle et de la mission de l'Église. Bien évidemment, le Conseil synodal souhaite arriver à des comptes équilibrés, mais la manière d'y arriver peut être différente. Aujourd'hui, si on prend simplement nos recettes, alors que le processus EREN2023 pose des problèmes et fait que vous réagissez, on est vers une diminution de sept postes. Si on prend l'équilibre financier pur, cela veut dire qu'on ne doit pas diminuer de sept postes mais de dix et chaque année on doit diminuer d'un nouveau poste. Est-ce que c'est ce que vous voulez ? Ce n'est pas ce que souhaite le Conseil synodal. Il a une vision un peu différente. Toutes les personnes qui précédemment ont offerts, donnés des bien à l'Église, est-ce qu'elles l'ont fait pour qu'on garde les bâtiments ou est-ce qu'elles l'ont fait pour que, en fonction des circonstances, la mission de l'Église continue de fonctionner. Voilà le cadre global de toute la réflexion. Donc le Conseil synodal n'est pas favorable à cette résolution, il a pris note depuis des années que l'équilibre financier est un objectif et il souhaite que la manière d'atteindre cet objectif soit décidée entre vous et nous. Si vous nous demandez un rapport en décembre 2024 pour dire comment on atteindra l'équilibre en décembre 2027, il n'y aura malheureusement pas de dialogue. On devra vous amener en décembre le rapport sur la politique immobilière, le rapport sur l'ensemble des postes et comment on va atteindre l'équilibre financier. Si vous nous demandez de faire cela avec ce délai, excusez-moi mais vous prenez le risque que cela soit de la dictature.

M. Zachée Betché

Votre intention est bien louable, tout le monde porte à cœur cette préoccupation financière de notre Église. Aujourd'hui, le Conseil synodal est sous pression, une énorme pression, je ne sais pas si c'est le moment d'en rajouter une, à moins d'obliger la population neuchâteloise à cracher dans les bassinets. Pour l'instant, malgré l'éloquence et la belle intention, cela me paraît un peu trop tôt. C'est mon point de vue personnel.

M. Patrick Schlüter

J'ai fait partie de la commission qui a travaillé sur les finances de l'EREN à l'époque, et qui a été mentionnée dans la présentation de cette résolution. On s'est rendu compte que les questions sont complexes et en même temps elles seraient extrêmement faciles à résoudre. Si on veut l'équilibre financier, il faut faire ce que Jacques Péter a dit, soit couper des postes linéairement et baisser le budget. On se rend bien compte des conséquences d'une telle pratique. J'ai l'impression que le processus en cours essaie de répondre à ces questions, s'efforce d'ouvrir des portes et cette résolution serait problématique. J'aimerais aussi souligner un aspect problématique de cette résolution. Le souci de l'équilibre financier est très important mais cela ne veut pas dire un budget équilibré, ce n'est pas du tout la même chose. Toutes ces dernières années, 2023 étant une exception, les comptes ont été meilleurs que le budget. On peut imaginer que si on n'a pas de punaises de lit et que les appartements sont un peu mieux remplis, ça devrait

de nouveau être le cas pour les années à venir, que les comptes soient meilleurs que le budget. Je pense qu'on doit porter le souci de l'équilibre financier de l'EREN, mais pas d'un budget équilibré. Ce serait coïncant tout comme ce délai est coïncant.

Mme Esther Berger

Je trouve l'intention d'arriver à des comptes équilibrés très louable et je pense que c'est le souci du Synode depuis bien longtemps. J'ai entendu le souci du Conseil synodal qui est de sentir le Synode le soutenir. Alors j'ai presque envie de demander au Conseil synodal de nous faire un rapport dans lequel il nous exprime comment on peut mieux le soutenir par rapport aux comptes et budgets des années à venir.

M. Didier Rochat

Nous partageons tous le même souci des finances mais nous trouvons cette résolution trop contraignante et le délai pour fournir ce rapport est presque irréaliste. Il faut être plus ambitieux dans le tableau des postes en prévoyant, à l'avenir, moins de postes, cibler un tableau des postes plus bas, vers lequel on tend évidemment puisqu'on ne veut pas de licenciements secs, mais comme on voit qu'il y a chaque année environ CHF 200'000.- de moins dans les recettes ecclésiastiques. Par contre, à l'avenir, et c'est aussi le cas pour beaucoup d'autres Églises, les bâtiments, l'immobilier et les finances qui font partie du fonctionnement de l'Église, je pense que ce n'est pas judicieux de trop diminuer de ce côté-là, parce qu'après on arrive à zéro de toute façon d'une manière ou d'une autre. Mieux vaut avoir une assise avec des recettes autres que simplement la contribution ecclésiastique, puisqu'actuellement toutes les solutions évoquées, il n'y a pas de solution durable, et cela va continuer à s'éroder. Il faut donc trouver d'autres solutions et je pense qu'il faut être plutôt ambitieux avec la finalité du projet plutôt que de vouloir revenir dans cinq ou dix ans avec la même problématique.

M. Thierry Muhlbach

Nous ne voterons pas cette résolution. Nous avons à viser des comptes équilibrés, et dans le processus EREN2023, il y aura toute une série de mesures qui vont nous permettre de parler des questions de fond, des questions de mission de notre Église, et une fois que ces questions seront complètement clarifiées, les finances seront à adapter. Ce ne sont pas les finances qui doivent commander notre mission, c'est notre mission qui doit commander nos finances.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Pour répondre à la question d'Esther Berger, le Conseil synodal a besoin qu'en décembre 2024 et en juin 2025 vous preniez le temps de discuter des rapports qui sont déjà clairement énoncés en p. 42 et 43 du document et, à partir de là, on pourrait arriver en décembre 2025 avec des projections plus claires pour atteindre un équilibre financier. J'ai entendu que chacun a son analyse. Bien évidemment, je n'aimerais pas devoir vendre un immeuble à un million. Je sais qu'il y a une perte et que dans 30 ans on aura perdu ce million. Mais qu'est-ce qu'on fait de la mission ? Le Conseil synodal a une vision, une manière de voir les choses, il a peut-être complètement tort, peut-être qu'il faut garder tous nos bâtiments et diminuer les postes. Mais ce débat, on doit l'avoir avec vous. Essayez d'imaginer si par hasard le tableau des postes qu'on vous présentera en décembre 2024, va au-delà des chiffres qu'on a donnés, quel sera le tollé au niveau de vos paroisses ? Quelle sera la réaction au niveau de la contribution ecclésiastique ? Nous en sommes conscients, vous en êtes conscients. Est-ce que c'est le rôle du Conseil synodal de prendre des options et de les imposer, parce que c'est ce qui va se passer si ce type de résolution est acceptée, ou est-ce que vous êtes prêts à accepter qu'il nous faut encore un peu de temps, malheureusement ? Le souhait du Conseil synodal est d'y arriver. Mais si vous lisez les éléments des p. 42 et 43, nous ne faisons pas un 20% mais en moyenne un 50% pour notre Église. Si vous voulez qu'on en fasse plus, on va essayer, mais quelle que soit la manière dont on va travailler pour arriver à ce que vous souhaitez, nous avons besoin de votre avis et nous avons besoin d'un peu de temps. Un tel rapport en décembre 2024, cela veut dire que le 30 septembre, il doit être bouclé.

M. Pierre Bridel

Cette résolution est très sympathique dans un premier temps mais je m'y opposerai pour les raisons suivantes : le Conseil synodal a une politique du personnel qui me plaît, c'est-à-dire qu'on ne veut pas de licenciement. Quant à notre patrimoine, une partie peut-être n'est plus utile et on pourrait s'en défaire en premier et garder le patrimoine qui nous rapporte quelque chose.

Mme Bénédicte Gritti Geiser

Ce qui m'attriste sérieusement depuis pas mal d'année, en lien tout de même avec cette question d'équilibre, c'est qu'à chaque fois que nous parlons d'équilibre, nous pensons coupe et perte. La question que je me pose de manière globale et absolue, voire peut-être abstraite pour certains, est-ce qu'il serait possible une fois de parler d'équilibre mais dans une perspective de progression, de ressource ? J'ai souvent eu la sensation que nous étions mendiants parce que nous passons notre temps à tendre la main, que ce soit la recherche de fonds, la contribution ecclésiastique et nos coupures sont toujours liées au fait que quand nous tendons la main, il n'y a plus grand-chose qui tombe dedans. Nous donnerions-nous les moyens d'agir dans une perspective d'acquérir de nouvelles ressources ? Je ne parle pas de moyens financiers mais de courage. Nous perdons courage, nous sommes devenus une Église tiède, axée sur la défaite, la perte et la descente. Aurions-nous le courage une fois de prendre le risque de penser "relever". Il y a diverses manières. Une de ces manières serait une manière entrepreneuriale, je sais que c'est un mot qui fait dresser les poils à un bon nombre, mais il n'empêche que nos finances devraient dépendre de nos missions mais notre mission a besoin de nos finances. Donc essayons une fois d'augmenter nos finances plutôt que de toujours penser à la baisse. Mais évidemment je n'ai pas de solution dans l'immédiat.

M. Patrick Schlüter

Bénédicte et moi avons tous les deux fait partie de cette commission de réflexion et j'aimerais souligner ce qu'elle dit parce que cela faisait partie des résultats de la conclusion de cette commission quand elle a rendu son rapport au Synode.

Il me semble vraiment important que nous parlions d'équilibre financier. On peut parler de budget équilibré, de comptes équilibrés, ce sont des chiffres qu'on peut voir dans un rapport. Mais l'équilibre financier, c'est une notion à laquelle il faut réfléchir en fonction de plusieurs indicateurs. Cela nécessite aussi une analyse stratégique comme le dit Bénédicte. Je réagis par rapport à ce que Thierry disait de comptes équilibrés. Pour qu'on comprenne, on parle d'un résultat déficitaire de CHF 1'300'000.- mais en même temps les comptes sont bénéficiaires de CHF 300'000.- à CHF 400'000.- après la dissolution des réserves, mais il y a d'autres indicateurs que ceux-ci. Il y a le budget mais aussi l'évolution de l'actif qui est un indicateur. L'actif de l'EREN qui donne peut-être une vision un peu plus réaliste, c'est une baisse d'un petit peu moins de CHF 900'000.-. Alors parlons d'équilibre financier parce qu'il y a plusieurs indicateurs et les comptes sont toujours très différents si on décide de dissoudre une réserve, ou pas. L'équilibre financier est une notion qu'on peut regarder sur plusieurs années.

M. Yves Daniel Cochand

J'ai entendu toutes les remarques et je constate qu'il y a un alignement général et une bonne volonté d'aller dans la même direction, avec des divergences au sujet du délai d'un côté et sur le fait de savoir si ce sont les moyens qui priment ou la mission.

Le but de cette résolution est tout d'abord de poser le problème sur la table et de sentir le pouls du Synode, de savoir si le Synode est d'accord de continuer à vivre avec des déficits importants et sans vraiment de délais pour arriver à un équilibre. Le premier but de cette résolution était qu'il y ait un débat autour de cette question et je crois que ce but est atteint quel que soit le vote.

La deuxième chose, lorsqu'on parle d'équilibre financier, on a tout de suite en tête la question du tableau des postes, mais on peut aussi améliorer nos revenus. Le Conseil synodal est en train de revoir toute sa politique immobilière et d'évaluer tous les biens immobiliers qu'on a, et c'est important. La valorisation de ces biens immobiliers est un élément qui peut faire augmenter nos revenus et je pense que ce sera certainement une des conclusions auxquelles le Conseil synodal

nous confrontera en décembre. En décembre, il y aura quelques rapports très importants pour nous permettre de prendre des décisions pérennes et nous aurons à la fin le tableau des postes pour lequel nous devons nous poser la question de savoir si on arrive à le financer ou si c'est juste un papier qu'il faudra revoir deux ans plus tard. C'est aussi une question de savoir quelle est notre intention lorsqu'on prend chaque décision. Lorsque EREN2023 avait été annoncé dans les paroisses, on nous avait parlé de trois services intercantonaux pour permettre de faire les choses mieux avec moins de monde. C'était ça l'idée. Et maintenant on voit que deux des services intercantonaux vont être mis en place et le troisième, dont on va parler aujourd'hui, n'a aucun impact financier et finalement ça risque même de coûter plus cher. Les échanges de chaire, c'est très bien mais cela ne diminue pas le temps de travail de nos permanents. Il est important de garder en tête que toutes les décisions que nous prenons ont un impact financier et qu'il faut faire en sorte que la différence entre le côté positif et le côté négatif diminue dans chaque décision que nous prenons.

M. Didier Rochat

Tous ces débats font remonter mon opinion profonde. J'ai eu l'occasion, il y a quelques années lorsque j'étais responsable de la formation du personnel de l'État, de superviser le travail de Gabriel Bader, un travail de management en lien avec l'EREN. Il y avait effectivement une pensée qu'il y aurait une stabilisation de la baisse de l'impôt ecclésiastique. On voit que ce n'est pas le cas. Je pense qu'il faut une stratégie différente. Les gens sont prêts à payer pour un service lorsqu'ils le voient de manière concrète. Aujourd'hui, verser dans un pot commun est un système qui ne fait plus ses preuves. Le fait que l'argent aille dans les paroisses avec une rétrocession dans un pot commun pour des services centraux me semblerait une solution à l'avenir beaucoup plus prometteuse. Les gens paieraient pour des gens qu'ils connaissent et des services dont ils se sentent proches. Aujourd'hui, de nombreuses personnes n'ont pas envie de contribuer au pot commun parce qu'elles ont l'impression que leur argent est noyé dans la masse. La discussion d'aujourd'hui me pousse à dire qu'il faut un changement de stratégie.

Mme Béatrice Stirner

La discussion est très intéressante. En parlant de nouvelle stratégie, il y a deux ans j'ai passé une journée à l'Église protestante de Freudenstadt en Allemagne. Cette église a 83 paroisses et elle a les mêmes problèmes financiers. Son approche est très intéressante et novatrice. Elle a développé des projets avec des moyens financiers différents. Par exemple pour un EMS, elle a fait un crowdfunding, c'est-à-dire un appel aux citoyens pour leur expliquer que s'ils souhaitent des EMS de proximité, il faut qu'ils réfléchissent comment participer. À mon avis, on doit sortir de notre manière habituelle de fonctionner et développer des approches dans cette direction afin de trouver d'autres ressources financières.

❖ Vote sur la résolution 2 : refusée par 1 oui, 26 non et 3 abstentions

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2023

Mme Anne Kaufmann, rapporteuse

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les responsables des services cantonaux, Mesdames et Messieurs de l'administration, chères et chers collègues,

Un document, 67 pages, les paroisses, les dicastères, la desserte, l'image page 47 des mains qui se touchent, les années passent avec le semblable et le différent.

D'année en année et en continu, le rapport annuel est soumis à votre autorité. Au travers de 16 différents chapitres, la vie de l'EREN 2023 vous est présentée avec les quelques liens tissés à l'extérieur. Un rapport annuel, c'est faire le point, admettre les échecs, voir les changements, les

évolutions, persévérer dans le non-achevé, sans oublier la joie et la satisfaction d'avoir participé, chacune et chacun à un travail d'équipe. Une année, une donnée limitée dans le temps continu qui s'écoule et qui laisse une trace, si petite soit-elle.

Permettez-moi une anecdote : enfant, nous avons peut-être reçu ces quelques mots : "*quand tu quittes ta chambre, regarde derrière toi pour que lorsque tu reviennes ou que tu ne reviennes pas, tu retrouves une chambre, propre et rangée, avec la visibilité d'un travail accompli et plus encore, avec un socle comme un tremplin dynamique, de la projection d'un travail à accomplir.*"

Un rapport annuel pour nous tous et selon la mission de chacun, selon les charges, selon les tâches, a peut-être comme un goût d'une certaine répétition ou plus négativement, comme un quelque chose qui se répète au point de fatiguer. Oui et oui, cela pourrait être, le sempiternel rapport annuel de l'EREN qui susciterait lassitude et ennui...Et bien non et non, vous trouvez sur vos tables un rapport annuel 2023 qui laisse une trace où le geste de regarder derrière soi, permet de poser le demain dans nos projets avec enthousiasme et motivation. Résistons devant les peurs légitimes de l'avenir en posant avec confiance le pain 2024, en fait déjà posé depuis 6 mois, sur la planche.

L'image de la première page, quel excellent choix : un merveilleux souvenir qui nous rappelle la célébration œcuménique avec les Églises sœurs de notre canton. Les bougies à l'intérieur et à l'extérieur de la croix sont en quelque sorte encore allumées et continuent de transmettre la lumière.

Un rapport, un partage, un échange de nos tâches, comme un cadeau. Dans quelques années, des lecteurs friands du passé de l'Église se feront un grand plaisir de le lire. Félicitations et encore félicitations à chacune et à chacun pour une année 2023 dynamique et enthousiaste. Merci de votre attention.

M. Zachée Betché, commission d'examen de la gestion

Mesdames, Messieurs,

Le fond du rapport 2023 de l'EREN est dense et varié. De par ses rubriques, il est sans surprise dans la continuité des précédents quand bien même, sur le plan de la présentation, l'équilibre d'ensemble est quelque peu affecté par de nombreux espaces vides.

Nous avons donc sous nos yeux un document aéré, peut-être un peu trop.

Le lecteur y retrouve toute l'étendue du travail qui se fait dans les paroisses et les services cantonaux (social et santé).

L'on peut relever que la préférence de la vie paroissiale au décompte d'activités donne une allure plus substantielle à cet ensemble de textes. Les échos de nos paroisses sont une magnifique palette de l'état d'esprit qui y règne. Les visites du Conseil synodal n'ont pas manqué d'être relevées et appréciées. Une constante est aussi à noter à propos de ces paroisses : elles sont affectées par des difficultés de repourvoir les postes de membres de leurs conseils respectifs et de leurs délégués au Synode.

La manière de présenter le chapitre « finances » nous paraît satisfaisante. Ceux des paroisses se suivent mais ne se ressemblent pas. Les thématiques retenues par chacun différent et montrent à suffisance cette pluralité dont l'EREN peut être fière. Chaque coup de pinceau libère une lumière particulière.

L'erreur étant humaine, on peut regretter que le rapport d'une paroisse, celle de la Côte, ne figure pas dans le document. Les âges concernés par la catéchèse (p. 40) ou le statut de Gaël Letare participent de ces manquements sus-relevés.

Les images sont belles et leur ensemble est cohérent. Ces visages souriants ne manquent pas de charme et la présence du personnel du secrétariat général enrichit ce beau recueil dont l'allure, chaque année, offre une originalité. Toutefois, la mention des sources de ces images les aurait davantage crédibilisées.

Au regard de ce qui précède, nous ne pouvons que vous recommander d'adopter ce rapport 2023 qui épouse l'optimisme du président du Conseil synodal qui estime que « nous sommes outillés pour entrer dans la phase concrète. » Je vous remercie.

Discussion sur l'entrée en matière

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide le rapport d'activité 2023.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Rapport n°3 du Conseil synodal : Rapport complémentaire sur le service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA) (*nouveau nom : SIAJ*)

M. Florian Schubert, rapporteur

Mesdames, messieurs les députés, Monsieur le président,

C'est une joie pour moi de vous présenter aujourd'hui le nouveau rapport sur le travail jeunesse de l'EREN. Ce rapport a comme but de préciser comment se fera, dans ces prochaines années, le travail du SICA ou du SIAJ si vous acceptez la résolution supplémentaire de Patrick Schlüter tout à l'heure. Je le dis tout de suite, il ne s'agit pas de refaire la discussion de fond sur la mise en place ou non de ce service interparoissial. C'est acté. Aujourd'hui, nous répondons d'une part aux différents points que nous vous avons promis lors du Synode de décembre 2023, à savoir de vous présenter les deux clés : celle de retrait des EPT en paroisse et celle de la répartition des secteurs et des potentiels coûts du service. Nous vous présentons également un portrait qui définit la mission, les responsabilités principales, l'organisation et les ressources du SICA/SIAJ et un budget provisoire. Comme vous pouvez le voir, nous remplissons en partie déjà l'ensemble de ces demandes et d'autre part nous mettons aussi une limite à ce que nous pouvons déjà dire. Il y a une part de ce que nous allons faire qui va nécessiter du travail. Nous voudrions créer l'équipe, la faire travailler pendant deux ans puis vous présenter un nouveau rapport en juin 2027 pour avoir un peu d'expérience, de concret et non pas seulement un processus totalement hors sol. Dans ce rapport, il y a donc ce que vous pouvez savoir et les limites de ce que vous pouvez savoir. Par exemple, le budget est provisoire. C'est pour cela que nous vous proposons de résoudre le financement aussi de façon provisoire.

En plus de ce que vous nous aviez demandé, nous vous amenons aujourd'hui deux nouvelles idées, mais qui entrent toujours dans la logique synodale dans laquelle nous sommes engagés. Nous aimerions intégrer également des postes cantonaux dans ce service interparoissial. Cela répond à la logique et à la volonté de remettre le plus de postes possibles sur le terrain. Au niveau du budget, nous voulons tendre à l'équilibre et un des buts est de rationaliser les postes et de leur permettre d'être aussi proche du terrain que possible. Dans le rapport déjà présenté en décembre, les paroisses mettent 3 EPT à disposition de la jeunesse. Nous proposons qu'un poste des services cantonaux soit aussi mis à disposition pour ce que service interparoissial ait 4 postes. Les deux postes que nous proposons d'intégrer ont tout leur sens au sein de ce service. Il s'agit d'une part du responsable jeunesse et d'autre part du poste d'aumônerie dans les écoles secondaires II et supérieures.

Concernant le poste de responsable jeunesse, pour l'instant, la connexion se fait très bien entre le terrain et ce poste parce que nous avons un collègue qui est sur les deux. Mais avant ça, ce poste était détaché du terrain et la connexion entre le poste et le catéchisme qui se faisait en paroisse

était toujours problématique. En intégrant la responsabilité à l'équipe du SICA, cette connexion sera tout simplement naturelle.

La question est peut-être un peu plus complexe et épineuse pour l'intégration de l'aumônerie des écoles secondaires II et supérieures. Nous constatons que ce poste est extrêmement difficile et très solitaire. Si vous avez lu ArcInfo ou Réformés, c'est bien ce dont se plaint l'excellente personne qui occupe ce poste. Elle ne manque pas de volonté, mais ce poste manque de connexion avec l'équipe qui le porte et aussi avec les jeunes dans les paroisses. Pour le dire très simplement, en partie nous avons des monitrices et moniteurs qui sont dans les écoles de secondaires II, les écoles supérieures et les universités qui n'ont aucun contact avec l'aumônerie. Ces gens-là ne se connaissent pas. Si c'est la même équipe qui les suit dans les différents terrains, les moniteurs et monitrices, les anciens catéchumènes, peuvent devenir des collègues, des relayeurs du travail et de l'intégration du SICA/SIAJ. Voilà notre première idée, ramener des postes cantonaux à l'intérieur de ce service interparoissial.

Notre deuxième idée est de dédier deux centres à la jeunesse. C'est quelque chose qui a existé dans plusieurs de nos paroisses jusque dans les années 2000 à peu près. Des paroisses avaient des lieux dédiés à la jeunesse et cela a créé beaucoup d'émanation et de groupes de jeunes. Aujourd'hui, avec la diminution des postes, cet élan a été un peu perdu et nous voudrions réinsuffler cela sur terrain, en venant depuis l'espace cantonal. Vous l'avez lu, pour l'instant nous voulons commencer avec Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et si l'élan que nous souhaitons mettre dans ce service interparoissial prend, il sera évidemment souhaitable que cela existe à plus d'endroits. Mais nous ne voulons pas non plus vous vendre du rêve pur, mais vous présenter des choses que nous croyons raisonnables et faisables naturellement, en l'état. C'est pourquoi nous vous proposons ces deux centres, pour l'instant, à mettre en route. Nous voulons votre appui ou alors votre stop, pour pouvoir construire cela et avancer.

Un dernier point qui est peut-être compliqué, c'est la gouvernance. Nous vous avons proposé de vous présenter une gouvernance pour le SICA. Nous n'y arrivons pas actuellement. Nous avons une immense crainte, celle de construire quelque chose d'artificiel et que les premiers bénévoles qui s'investissent dans le SICA soient directement happés pour maintenir une structure qui est trop lourde pour la taille du service. La connexion avec les paroisses est essentielle, la connexion avec le travail jeunesse est essentielle, mais pour construire cela, il nous faut du temps et de l'expérience. C'est pourquoi nous voudrions venir avec une proposition de gouvernance plus démocratique pour juin 2027 et effective du coup à l'été 2028. Cela permet d'expliquer pourquoi nous parlons d'une période de transition 2025-2028, pour qu'en 2027 le Synode puisse se prononcer et que cela devienne effectif une année plus tard. Voilà pourquoi nous avons prévu cet espace de temps. Pendant cette période, nous ne voyons pas vraiment d'autres solutions que de mettre le Conseil synodal dans la responsabilité de gérer la gouvernance, de la mise en place du SICA. Cela compte aussi pour le fait de former l'équipe. Nous pourrions collaborer avec la plateforme jeunesse, mais c'est très compliqué parce qu'on se retrouverait avec les mêmes collègues que ceux qui voudraient évidemment intégrer le SICA/SIAJ. Ce n'est pas possible que quelqu'un soit dans les deux cases, soit celui qui veut intégrer une équipe et celui qui élit une équipe. C'est pourquoi nous avons pris l'option de vous présenter ce matin l'idée que ce soit le Conseil synodal qui garde cette responsabilité de former l'équipe du SICA/SIAJ. Dans ce contexte-là, je me permets juste une explication parce qu'une communication a été faite, qui a été mal comprise et j'aimerais la clarifier. Dans ce cadre-là, nous avons permis à nos stagiaires, qui deviennent suffragants, d'également postuler. Normalement ils ne peuvent pas postuler et c'est la raison pour laquelle nous leur avons signifiés qu'ils avaient le droit de postuler. Nous n'avons pas signifié à tous nos collègues qui, de toute façon ont le droit de postuler, qu'ils avaient aussi le droit de postuler mais je sais que cela a été compris comme une favoritisation de ceux à qui on avait signifié cela de façon explicite. J'aimerais donc bien clarifier cela ce matin. Il ne s'agissait pas de dire que nous savions déjà qui allait faire partie de l'équipe du SICA/SIAJ, ni que ces personnes-là sont favorisées par rapport aux autres, c'est juste que normalement ils ne peuvent pas postuler. Le Conseil synodal a pris la décision que, dans ce cadre, et du fait que le travail commence en janvier 2025, nos suffragants sont exemptés de l'incapacité de postuler. Ils peuvent donc postuler au même titre que tous les collègues qui sont engagés dans la jeunesse,

ou non. C'est juste pour bien clarifier le cadre. Tout le monde peut postuler. Le Conseil synodal va former une équipe, mais évidemment ce n'est pas seul qu'il va prendre la décision. Il va former une équipe qui nous paraît capable de reprendre la responsabilité très importante de la jeunesse dans notre canton.

Je me permets encore une remarque pour les débats, je vous remercie pour les excellents amendements que vous avez amenés, c'est comme cela qu'on doit travailler. Nous proposons, vous réfléchissez et avancez avec nous et vous amendez. Pour moi, c'est l'intelligence collective qui est en route et c'est ça qui nous permet de construire ensemble, Conseil synodal et Synode. Pour la discussion, ce qui est très bon, ce sont vos amendements et les différentes résolutions. Je souhaiterais, mais vous faites comme vous voulez, que nous suivions ces résolutions et que nous ne perdions pas trop de temps à remettre en question des choses qui ont déjà été décidées, à savoir la mise en place du SICCA, parce que je sais qu'il y a toujours des gens pour qui cette mise en place-là est une très grande question. Mais fondamentalement, vous avez pris la décision en décembre, maintenant la question est celle de la feuille de route, comment nous avançons et quelles options nous prenons. Je vous remercie énormément pour la confiance que vous m'avez faite en me confiant ce dossier et pour tous ceux qui y ont travaillé, plus ou moins dans l'ombre, qui y ont réfléchi et y ont amené leurs idées, pour moi c'est une immense chance que de pouvoir avancer sur ce dossier avant de vous quitter pour Berne.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Esther Berger

Merci pour ce rapport qui essaie un peu d'éclairer le brouillard dans lequel nous sommes, entre interparoissial, cantonal, on n'a toujours pas très bien compris. Vous l'avez vu, nous avons fait plusieurs amendements parce que j'ai dit qu'il fallait que la clé de répartition apparaisse. Notre paroisse s'interroge aussi sur ces clés de répartition et en particulier sur les questions du 2^e critère qui a été choisi pour faire la clé de répartition. Merci aussi d'avoir clarifié la question de qui a le droit de postuler ou pas, une interrogation subsiste sur la question de la postulation de personnes qui ne sont pas encore consacrées, par rapport à la pression qui est mise sur la commission de consécration pour accepter la consécration de ces personnes. On le fait de façon assez régulière dans l'EREN, on demande à la commission de consécration de se positionner par rapport à des personnes dont on sait déjà à quels postes elles pourraient être très bénéfiques à l'Église. Mon interrogation est par rapport à la liberté de la commission de consécration de s'exprimer par rapport à ça.

M. Jérôme Siffert

Petite interrogation sur le vocabulaire. On parle de secteur territorial, territoire cantonal, territoire local et territoires paroissiaux. Si nous comprenons bien, le territoire cantonal est divisé en quatre secteurs qui deviennent des territoires locaux, paroissiaux ou est-ce que cela n'a rien à voir ?

M. Florian Schubert

Oui, les secteurs sont le niveau local interparoissial. L'idée est que la catéchèse des 12-15 ans se fasse sur le territoire des paroisses, mais elle est pensée comme secteur interparoissial.

Le niveau cantonal, c'est vraiment l'ensemble du canton.

Les secteurs sont une logique née des paroisses et pas du canton, ce sont des regroupements de paroisses et non pas une sous-division du canton, idéologiquement et structurellement. Cela se verra dans la gouvernance qu'on vous développe pour 2027.

Trois dimensions : les paroisses telles qu'elles existent maintenant, là aura lieu la catéchèse de l'adolescence comme elle existe maintenant, mais elle est pensée d'un point de vue du secteur. C'est-à-dire qu'il y a un responsable pour le secteur. S'il y a de la catéchèse en semaine, elle aura lieu dans le territoire paroissial actuel. Ensuite, il y a la logique sectorielle et l'organisation par exemple de week-end et de camps, afin d'augmenter le nombre de participants.

Finalement, il y a le niveau cantonal avec les centres jeunesse et l'aumônerie.

Concernant la commission de consécration, c'est un problème réel qu'on a déjà eu, même si des ministres qui ont réussi leur stage sont en bonne voie pour la consécration.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Juste une chose plus large mais qui rejoindra, à mon sens, ce que j'ai compris de la question d'Esther. Notre Église a un double système, un système synodal électif où toutes les élections dans notre Église dépendent de ce système démocratique, avec par exemple les titularisations de pasteurs en assemblée de paroisse, les consécrations votées au Synode, les élections des conseillers synodaux au Synode, peu importe, c'est un système électif. Ce système électif suit ses règles et sa voie.

À côté de cela, il y a un système beaucoup plus entrepreneurial, qui est basé sur des appels d'offre, des postulations et des offres d'emploi. Ces deux systèmes cohabitent et de temps en temps s'achoppent.

Maintenant, la question est la suivante : qui est potentiellement, d'une part, intéressé et également "papable" pour les postes du SICA/SIAJ ? Cela ne dépend pas de la consécration, parce que certains seront peut-être animateurs jeunesse, d'autres seront pasteurs, d'autres diacres, peu importe. Nous ne sommes pas dans l'optique élective, mais dans l'optique d'un appel d'offre. L'appel d'offre appelle des compétences, des nécessités de compétences. D'où la décision qui a été prise de se demander si le système électif pour deux stagiaires suffragants est une variable qui influence la postulation au sein du SICA. Le Conseil synodal a simplement répondu non, mais cela ne veut pas dire que ces personnes obtiendront la consécration de fait, parce que c'est autre chose. La consécration est une validation sur la dignité et la capacité du ministère, mais pas forcément pour faire un job au sein d'un organisme dédié à la jeunesse en Église. Si nous avons quelqu'un, animateur de jeunesse, qui postulait à un des postes du SICA, sa postulation serait étudiée en tant que telle et en lien avec ce qu'il veut apporter, et non pas en lien avec sa consécration.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide d'intégrer la mission de la formation des jeunes au sein de SICA et intègre le poste correspondant (0.5 EPT).

Amendement La BARC

Le Synode décide d'intégrer la mission de la formation des jeunes au sein de SICA après réévaluation de la mission et des EPT dévolus.

Mme Bénédicte Gritti Geiser

Cela paraît être assez clair. La paroisse de la BARC souhaite que ce poste ne soit pas juste un transfert pur et simple, mais qu'il soit réévalué avant, en d'autres termes que l'on s'assure du bien-fondé de sa mission telle qu'elle est entendue aujourd'hui ainsi que du pourcentage d'emploi décidé nécessaire, voire incontournable.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Nous suivons l'intention mais pas la lettre. On va réévaluer la question de tous les postes du SICA car le but n'est pas qu'il y ait un nombre d'EPT qui ne bouge plus jusqu'en 2040. Mais il nous semble essentiel de pouvoir intégrer maintenant l'intégralité de ce poste, et de ne pas devoir faire une évaluation, car nous voulons que le SICA soit fonctionnel en août 2025, donc il faut que cela aille vite. Si on doit encore évaluer tout un tas de choses, déjà on ne sait pas trop avec quelles forces ni dans quel cadre, mais pour nous c'est typiquement quelque chose que le SICA va faire lui-même. Le SICA a une enveloppe de 4 EPT, avec la mission intégrée à cette équipe et il s'organise selon ce qui est nécessaire avec l'enveloppe de postes. Cela fait extrêmement sens

parce qu'il y a des temps creux dans la catéchèse en paroisse qui peuvent être bien utilisés pour prévoir la formation jeunesse. Par exemple en été, lorsqu'il n'y a pas de séance de catéchisme, le formateur jeunesse peut prévoir toute son année. Donc on aimerait pouvoir intégrer l'intégralité des EPT et la mission et c'est l'équipe qui décide des forces qu'elle y met.

Je réponds directement au sujet de la résolution 2, on veut absolument intégrer maintenant l'aumônerie des écoles secondaires II et supérieures au SICA parce qu'à notre avis, cette aumônerie est menacée. Si nous avons une équipe crédible, on pourra défendre cette aumônerie. Sans cela, c'est quelque chose qui va tomber aux oubliettes, si on perd encore deux ans à l'évaluer, ça n'existera plus.

- ❖ Vote sur l'amendement 1 : refusé par 3 oui, 26 non et 2 abstentions

Résolution 1

Le Synode décide d'intégrer la mission de la formation des jeunes au sein de SICA et intègre le poste correspondant (0.5 EPT).

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2

Le Synode décide d'intégrer la mission de l'aumônerie des écoles secondaire II et supérieures au sein de SICA et intègre le poste correspondant (0,5 EPT).

Amendement Ch. Allemann

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir des liens entre le SICA et l'aumônerie des écoles secondaires II et supérieures en conservant le poste à 0.5 EPT et de revenir avec une analyse au Synode de juin 2027.

M. Christophe Allemann

C'est au nom de la paroisse Val-de-Ruz et avec l'aval du demi-groupe de discussion de la préparation du Synode du 16 mai à Bôle que j'argumente en faveur de l'amendement.

Alors que la mission évoquée par la résolution n°1, à savoir, en simplifiant un peu, la formation des monitrices et moniteurs, était clairement dans le prolongement de la mission catéchétique, la mission esquissée par cette résolution n°2 n'est pas comparable. Il s'agit ici non plus de formation mais d'aumônerie, ce qui se situe dans une perspective différente, moins en lien direct avec la catéchèse. Il nous semble donc qu'il est moins urgent d'intégrer cette réalité dans le SICA. Le temps d'une réflexion et d'une analyse est important. Tout en permettant l'intégration provisoire de ce poste dans le SICA, nous demandons donc que le Synode charge le Conseil synodal de revenir avec une analyse en juin 2027, afin d'examiner les avantages et les inconvénients d'une intégration durable de ce poste d'aumônerie des écoles secondaires et supérieures dans le SICA.

Merci déjà à Florian Schubert de nous avoir donné cet élément supplémentaire que nous n'avions pas lu dans le rapport, soit que l'aumônerie était peut-être menacée, ce qui met une certaine pression.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Je réponds car actuellement l'aumônier est sous ma responsabilité, dans le cadre du dicastère des aumôneries. C'est vrai que cette aumônerie est différente de la catéchèse. Le projet du SICA ne se limite pas à la catéchèse mais il s'étend justement à la jeunesse et à poursuivre le travail avec la jeunesse quand les jeunes sortent de l'école obligatoire, ont fini le catéchisme, deviennent moniteurs, etc. Dans ce cadre-là, un aumônier arrive avec des compétences qui sont extrêmement utiles pour la création du SICA. L'aumônerie des étudiants est aussi différente d'une autre aumônerie. Dans les autres aumôneries sociales, on s'adresse à des personnes qui sont en marge de la société alors que dans l'aumônerie des étudiants, on s'adresse à des personnes qui

sont au cœur de la société, qui ont certes des questions existentielles mais des tas de questions théologiques. Ces questions s'intègrent dans un travail de jeunesse général. C'est pourquoi, il semble au Conseil synodal extrêmement important que cette aumônerie soit intégrée tout de suite dans le projet pour que le projet puisse se construire et que cette aumônerie puisse vraiment continuer à vivre. Nous avons actuellement une aumônier qui est excellente, qui est très seule, qui a fait des projets extraordinaires durant son temps d'engagement et tout ce qu'elle donne, il faut qu'elle puisse non seulement le transmettre mais aussi le partager et être portée par toute une équipe. Au sujet de l'évaluation, elle se fait dans l'équipe. Mais nous devons avoir toujours un répondant vis-à-vis en tout cas de l'université qui nous donne un lieu gratuit, un appartement, du coup nous devons toujours avoir une personne qui fait le lien avec l'université. Pouvoir intégrer cette personne dans un groupe de travail va faire un grand bien à tout le monde, tant à l'équipe qu'à l'aumônier.

M. Christophe Allemann

Oui à l'intégration immédiate, mais de manière provisoire, et avec une évaluation en juin 2027, c'est ce que propose cet amendement. Nous ne contestons pas l'intégration immédiate mais nous souhaitons lui donner un caractère provisoire et soumis à évaluation.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Nous n'avons pas lu cet amendement comme cela. Du coup, j'ai l'impression que si on accepte cet amendement, on ne retrouve pas tout à fait notre volonté. C'est un des problèmes. L'autre est que nous parlons toujours d'intégrer la mission. Notre idée est que par exemple un responsable du secteur de La Chaux-de-Fonds puisse être l'aumônier des écoles là-bas, du coup la connexion est plus forte, que le responsable de secteur Val-de-Travers puisse être aumônier là-bas. C'est donc bien la mission qui est transmise à une équipe. Il y a évidemment le savoir-faire et l'intelligence de quelqu'un qui vient du monde des aumôneries, mais c'est aussi vraiment pour renforcer cette connexion. Du coup je ne crois pas en la désintégration. Je veux bien évaluer, mais si de toute façon on construit un système où ces postes sont très liés, dans deux ans on ne va pas dire que cela ne joue pas. Si on l'intègre, c'est intégré. Si cela ne donne pas satisfaction, alors évidemment le Conseil synodal reviendra vers vous pour le dire. Je vous propose donc d'en rester à notre résolution.

Mme Esther Berger

J'ai un doute sur ce que j'ai compris de ce que tu as dit. J'ai compris que l'aumônier doit être catéchète parce que celui qui est aumônier à La Chaux-de-Fonds sera aussi le référent catéchèse pour La Chaux-de-Fonds ?

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Il ne sera pas mais il pourrait être. C'est-à-dire que la responsabilité de l'aumônerie est transmise à l'équipe. Si l'équipe a un membre qui veut s'occuper de toutes les aumôneries, elle s'organise ainsi. Si elle veut s'organiser autrement, c'est de sa responsabilité. C'est à l'équipe de voir où les connexions sont bonnes et où elles ne font pas sens. Ce n'est pas le Conseil synodal qui doit décider cela.

- ❖ Vote sur l'amendement Ch. Allemann : refusé par 3 oui, 23 non et 5 abstentions

Amendement La BARC

Le Synode décide d'intégrer la mission de l'aumônerie des écoles secondaire II et supérieures au sein de SICA après réévaluation de la mission et des EPT dévolus.

- ❖ Vote sur l'amendement La BARC : refusé par 0 oui, 29 non et 2 abstentions

Résolution 2

Le Synode décide d'intégrer la mission de l'aumônerie des écoles secondaire II et supérieures au sein du SICA et intègre le poste correspondant (0,5 EPT).

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal, en collaboration avec le SICA, de créer deux centres « jeunesse », un à Neuchâtel et un à la Chaux-de-Fonds.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue

Résolution 4

Le Synode valide la clé des EPT retirés dans les paroisses en faveur du SICA.

Amendement E. Berger – le Conseil synodal fait sien cet amendement

Le Synode valide la clé des EPT retirés dans les paroisses en faveur du SICA :

La BARC :	2 EPT	0,2 EPT
Joran :	3,5 EPT	0,4 EPT
Val-de-Travers :	3 EPT	0,3 EPT
Entre-deux-Lacs :	3,5 EPT	0,4 EPT
La Chaux-de-Fonds :	5,5 EPT	0,6 EPT
Hautes Joux :	2,5 EPT	0,25 EPT
Val-de-Ruz :	3 EPT	0,3 EPT
La Côte :	1,5 EPT	0,15 EPT
Neuchâtel :	4 EPT	0,4 EPT
Total	28,5 EPT	3 EPT

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée car non combattue

Résolution 5

Le Synode valide la clé de répartition du SICA par secteur et accepte sa réévaluation tous les quatre ans. Le Synode accepte que cette clé serve à répartir les coûts de la catéchèse de l'adolescence pris en charge par les paroisses.

Amendement Ch. Landry – le Conseil synodal fait sien cet amendement

Le Synode valide la clé de répartition du SICA par secteur et accepte sa réévaluation après la période de mise en place, puis tous les quatre ans (sauf en cas de circonstances particulières). Le Synode accepte que cette clé serve à répartir les coûts de la catéchèse de l'adolescence pris en charge par les paroisses.

M. Olivier Schneider

Qu'est-ce qu'il faut comprendre par des circonstances particulières ? Est-ce que la personne avait quelque chose en tête car cette formulation soulève plus de questions qu'elle ne règle de problèmes.

Mme Christine Landry

L'amendement a émergé d'une discussion lors de la première rencontre de préparation du 15 mai à La Chaux-de-Fonds. Je suis obligée de revenir un petit peu à l'historique. Les deux critères sont d'une part le nombre de jeunes de 0 à 18 ans des paroisses concernées et d'autre part le nombre de jeunes catéchisés pendant la période d'observation, soit 2019-2023. Ces chiffres sont actuels mais peuvent être sujets à modifications. Le souci de pouvoir réagir, dans un sens ou dans l'autre, par rapport, par exemple pour la paroisse du Joran, aux 13% qui sont à la fois appliqués à

l'engagement d'un professionnel et à la participation financière, que ce chiffre puisse être modulé en fonction de la réalité le plus rapidement possible. Cela concernait la mise en place.

Les circonstances particulières concernent le même problème. Il se pourrait qu'il y ait un effondrement du nombre de jeunes concernés, dans une paroisse ou dans une autre, et attendre 4 ans avant de réajuster quoi que ce soit, c'est très long.

M. Serge Attinger

On sent une ambiguïté sur l'utilisation de ce deuxième critère. En lisant le rapport, on voit clairement qu'il y a une première clé qui est utilisée pour déterminer ce qui est appelé élégamment "l'extraction des EPT dans les paroisses", puis une deuxième clé qui servira, dès que le budget sera précisé, à partager les coûts de façon équitable entre les secteurs. Est-ce que cette deuxième clé sert exclusivement à la répartition des coûts du SICA ou également à la répartition future des forces pour l'activité du SICA ?

M. Florian Schubert, conseiller synodal

C'est vrai que cette question a déjà été soulevée durant les soirées de préparation et j'aurais dû en parler dans ma présentation. La deuxième clé, celle dont nous discutons maintenant, a deux buts, d'une part de répartir de façon équitable, mais pas forcément de manière mathématique. Nous ne savons pas, par exemple, quelle part va prendre la caisse centrale. Nous avons le souhait de trouver des financements extérieurs mais nous ne pouvons pas vous le promettre aujourd'hui. C'est le premier but que nous devons décider en Synode aujourd'hui. L'autre, la formulation que nous avons choisie, c'est de donner un ordre de grandeur aux différents secteurs. Cela ne signifie pas que le Joran aura droit absolument à 13% des postes du SICA, mais dans cet ordre de grandeur. Le secteur Ouest aura un ordre de grandeur plus important dans son engagement que le secteur Est, par exemple. Le secteur Sud aura aussi un plus grand engagement, mais cela ne veut pas dire que ce sera parfaitement mathématique. C'est pour cela que nous avons choisi la formulation "ordre de grandeur" ou pondération. Cela permet de pondérer et nous ne voulons pas donner à cette équipe trop de contraintes. Il faut laisser un peu de mou. C'est pour cela qu'aujourd'hui le Synode vote sur la question de la répartition des coûts et avec le mot équitable, nous disons aussi qu'il y a la possibilité d'avoir d'autres financements.

Puisque j'ai la parole, je parle directement de la raison des deux critères. Les deux critères sont la différence entre le possible et le réel. Le réel, c'est les jeunes qui sont catéchisés, le possible, c'est les jeunes qui sont disponibles sur le terrain paroissial. Idéalement ces deux chiffres seraient très proches. Ce n'est pas le cas actuellement, mais si le SICA fait un travail extraordinaire, ces chiffres seront presque pareils et si possible, très élevés.

M. Serge Attinger

C'est bien pour comprendre sur quoi on vote. Une information, donnée dans le cadre du rapport, parle de la répartition des coûts et devient un ordre de grandeur, ce qui ne veut pas dire ressources, il n'y a pas la notion de ressources associé à cette information. Mais surtout, dans le libellé de la résolution, on ne parle clairement pas ni d'un ordre de grandeur ni de ressources. On ne vote que sur une répartition équitable des coûts. Ce serait peut-être bien de le préciser dans le cadre de la résolution afin de ne pas reprendre cette discussion la prochaine fois.

Amendement E. Berger

Le Synode valide la clé de répartition pour la mission du SICA par secteur et accepte sa réévaluation tous les quatre ans. Le Synode accepte que cette clé serve à répartir les coûts de la catéchèse de l'adolescence pris en charge par les paroisses :

La BARC :	6,2%
Joran :	11,2%
Val-de-Travers :	6,5%
Secteur Ouest	23.9%

Entre-deux-Lacs :	12,4%
Secteur Est	12.4%
Hautes Joux :	8,3%
La Chaux de Fonds :	20,4%
Secteur Nord	28.7%
Val-de-Ruz :	11,5%
Neuchâtel et La Côte :	23,5%
Secteur Sud	35%

Mme Esther Berger

Nous avons ajouté le mot "la mission" parce que nous avons compris qu'il était aussi question de répartir les forces pour la mission du SICA.

L'autre chose est de dire que si on décide de mettre des forces, soyons optimistes, arrêtons d'être pessimistes, nombriéristes et de regarder ce qui n'a pas marché, et regardons ce qui pourrait marcher, et du coup on pensait autant pour le coût que la mission qu'il serait bon de donner des forces aux endroits où il y a de la jeunesse. La proposition est donc de laisser tomber la question de la pondération du Conseil synodal, par rapport aux catéchumènes qui ont été catéchisés. Je vous laisse libre de supprimer les virgules si vous le souhaitez.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Pourquoi est-ce que j'ai pris deux éléments pour faire cette clé ? Cette question est essentielle. Nous croyons que cela ne peut être juste que comme ça. Par exemple pour La Chaux-de-Fonds, il y a un écart gigantesque entre 20.4 et 5.7. Nous ne voulons pas mettre des ressources à hauteur de 20% des forces du SICA pour reprendre une équipe où ce travail n'est pas là sur le terrain concrètement. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas le susciter mais pour l'instant c'est à la limite de l'absurde que de donner un cinquième des forces pour reprendre ce travail-là, en tout cas pour la période de transition jusqu'en 2028. Il faut donc faire cet entre-deux car ne tenir compte que du nombre de catéchumènes serait injuste car cela renforcerait simplement la situation telle qu'elle est maintenant. Ne prendre que le nombre de jeunes serait aussi injuste car il y a du travail qui se fait, et selon le principe de ne pas détruire ce qui fonctionne, là on enlèverait beaucoup de forces, en raison de la pondération, à des endroits où ça fonctionne pour les mettre à des endroits où, pour l'instant, ce travail ne se fait pas, même si nous souhaitons de tout cœur que ce travail se fasse là aussi. Pourquoi est-ce que nous n'avons pas choisi de mettre les mots pondération et mission dans cette résolution ? Si vous regardez dans le portrait, la mission du SICA dépasse la mission actuelle de la catéchèse de la jeunesse dans les paroisses. Le SICA comprend également la mission de l'aumônerie, la mission de la formation jeunesse, la mission des terrains cantonaux (en lien avec les territoires). Nous ne voulions pas que cela soit capté car c'est un travail dédié à tel territoire parce qu'il y a la clé de répartition. Nous l'avons écrit dans le rapport deux fois pour dire que c'est l'intention qui est derrière et qu'il faut s'y référer. La formulation avec la mission, je peux vivre avec, par contre la correction de la clé de répartition ne me semble pas juste, ne me semble pas applicable sur le terrain paroissial.

Amendement la Côte

Pour la clé de répartition des coûts de la catéchèse, les chiffres de la commune de Neuchâtel, qui regroupent les paroisses de Neuchâtel et de La Côte, sont répartis à raison de 2/3 pour la paroisse de Neuchâtel et 1/3 pour la paroisse de La Côte, soit sur la base des chiffres actuels 16% et 8%.

N.B. Pour cette répartition, il n'est pas tenu compte de Valangin, également inclus dans les chiffres de la commune de Neuchâtel.

M. Olivier Schneider

Par rapport à ce qui vient d'être dit, il est précisé dans le rapport que les chiffres qui y figurent sont ceux de la commune de Neuchâtel regroupant la paroisse de Neuchâtel et la paroisse de la Côte. Dans un souci de pragmatisme, la paroisse de la Côte s'est approchée de la paroisse de Neuchâtel, en se basant sur l'expérience, et propose de compléter, quelle que soit la clé finalement retenue, une répartition à raison de 2/3 pour la paroisse de Neuchâtel et 1/3 pour la paroisse de la Côte. On souhaite que cela figure dans la résolution pour qu'au moment de l'application, on sache comment se départouiller avec les chiffres actualisés. Voilà le propos de notre amendement.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Nous sommes d'accord avec cette proposition.

Mme Esther Berger

Je reviens avec cette question de la mission du SICA. J'avais compris que le SICA allait faire la mission auprès des jeunes dans des lieux. J'ai un problème de compréhension parce qu'on a voté ou on va voter, je ne sais plus, la création d'un lieu pour les jeunes à La Chaux-de-Fonds et un autre à Neuchâtel, parce que les jeunes sont là, c'est ce qu'on a compris. En même temps, il y a un cinquième des jeunes qui est à La Chaux-de-Fonds, mais on ne donne pas au secteur Nord la possibilité de toucher ces jeunes parce qu'on lui donne un temps de travail moindre. Je ne comprends pas. Ou alors il faut vraiment enlever "pour la mission du SICA" et dire que ce n'est qu'une répartition financière.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

C'était la raison pour laquelle nous avons décidé de ne présenter aujourd'hui que la résolution financière, tout en sachant qu'on veut qu'elle soit pondérée quand même. Ce sont deux choses différentes. Mon inquiétude en marquant pondération ou mission, c'est que chacun se dise "c'est ce à quoi j'ai droit pour le SICA, comme pourcentage sur les 4 EPT pour la catéchèse actuelle". Et ce n'est pas le cas. Les 4 EPT du SICA ne sont pas là que pour faire la continuité de la catéchèse paroissiale, territoriale. Le SICA a d'autres missions qui se trouvent aussi sur ces terrains et notamment pour La Chaux-de-Fonds, si le centre pour les jeunes prend forme, il y aura effectivement aussi un travail d'aumônerie de jeunesse qui se fera, mais qui en fait n'est pas la continuité du travail catéchétique actuel. Ce n'est donc pas le territoire catéchétique actuel qui prend 20% du SICA. Est-ce plus clair maintenant ?

M. Didier Rochat

Plus j'entends, plus je m'embrouille. Il y a un mélange de deux logiques. D'une part, il y a des pourcents qui sont ôtés des paroisses, pour le nouveau tableau des postes. En fait, ce sont des pourcentages qui sont donnés à une mission. Après, le SICA a des missions qui ne sont pas liées à des pourcentages. Il y a 4 EPT pour faire ces missions, et la répartition des EPT se fait en fonction des besoins, donc il y a une certaine souplesse et je ne vois pas toute cette discussion de pourcentage parce que j'ai l'impression que cela fausse la compréhension, et il ne faut plus dire que c'est ôté des paroisses parce que c'est une autre logique. On est en train de tout mélanger. Après il y a la question du financement, et de savoir pour quel montant, quel taux, les paroisses devront financer la catéchèse, le SICA, mais c'est encore une autre logique. La clé de répartition est une question politique finalement et cela ne fait que quelques milliers de francs par année. On peut chipoter sur ces francs, par contre il me semble qu'il y a vraiment un problème sur l'idée de ces 4 EPT et du lien avec les paroisses. J'ai compris qu'ils ne sont plus compris dans les dotations des paroisses.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu que cette clé ne soit que financière. Pourquoi est-ce que c'est quand même juste qu'une clé financière prenne en compte la réalité du terrain ? Parce que, de fait, c'est là que le SICA va s'investir. Il y a une certaine logique. C'est aussi logique

parce que ces paroisses-là, jusqu'à maintenant, ont dépensé cet argent. La colonne de droite reflète d'une certaine manière ce que les paroisses ont dépensé jusqu'à maintenant. La colonne de gauche représente ce que les paroisses devraient dépenser, sur un 100% de poste. Le but est qu'à chaque évaluation, ces deux chiffres soient plus proches. Merci car tu m'as rappelé pourquoi on avait pris la décision de vouloir cette clé financière afin de ne pas tout emmêler dans une clé. A la base, on voulait seulement une seule clé pour tout cela. Maintenant on a deux clés qui servent à deux choses très précises : l'extraction des EPT et la répartition des coûts. Évidemment, la répartition des coûts donne un ordre de grandeur, une pondération du secteur.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je rappelle que l'extraction des EPT a déjà été acceptée tacitement (cf. résolution 4).

M. Patrick Schlüter

J'espère que je ne vais pas rajouter de la confusion. Il me semble qu'il y a plusieurs besoins effectivement : le besoin de retrait de postes, c'est bon c'est décidé avec la résolution 4. Ici, il y a le besoin de dire quel équilibre dans les forces ministres dans les secteurs et comment se répartissent les coûts. J'ai entendu de la part de Florian Schubert que le premier que je viens de nommer n'aurait pas dû figurer dans la résolution car cette résolution ne doit être qu'uniquement financière. Si c'est le cas, je suggère au Conseil synodal de modifier la résolution et de supprimer la première partie.

Si on veut maintenir une clé de répartition des forces mises dans les différents secteurs, il faudrait mettre, par exemple "indicatif pour la mission du SICA". Il y aura effectivement une part de la mission qui sera globale et une part de la mission qui sera par secteur, par territoire. J'espère que j'ai bien compris. Si on ne parle pas des forces territoriales, il faut modifier la résolution.

J'aimerais aussi intervenir sur la nature de la clé elle-même. Il me semble que la proposition du Conseil synodal est bonne, plutôt que de revenir à une clé uniquement mathématique par rapport au nombre de jeunes potentiels. Il y aura nécessairement une phase de transition qui ne serait pas respectée si on gardait uniquement la clé des potentiels et pas la clé des catéchisés actuellement. Je soutiens les pourcentages du Conseil synodal. Cela vaut, à mon avis, tant pour l'aspect financier que pour l'aspect de la répartition territoriale, si le Conseil synodal décide de garder cet aspect.

Mme Esther Berger

La paroisse retire la mention "pour la mission" puisqu'il n'est pas question de la mission et retire sa demande de retirer la pondération, tout en disant qu'on espère vraiment que le SICA pourra s'organiser en fonction du potentiel et pas des forces qui ont été dévolues jusqu'à maintenant. Donc l'amendement entier est retiré.

M. Patrick Schlüter

Je me permets de formuler un amendement. Si on exclut la répartition des forces mises dans les territoires, il me semble qu'on pourrait faire beaucoup plus simple : Le Synode valide la clé de répartition suivante pour la répartition des coûts de la catéchèse de l'adolescence prise en charge par les paroisses : et mettre les pourcentages. Dans ce cas-là, on pourrait même pousser la précision jusqu'à inclure les chiffres proposés pour la Côte et Neuchâtel, soit 2/3 et 1/3, comme cela c'est clair dans une résolution du Synode.

Mme Christine Landry

Je peux adhérer en partie à la formulation qui est proposée mais j'aimerais quand même revenir sur le fait que cette clé devrait être réévaluée après la période de mise en place, et tous les 4 ans sauf en cas de circonstances particulières. J'insiste parce que lors de notre rencontre interparoissiale du 15 mai, il y avait vraiment le souci de savoir quoi faire si une paroisse doit financer de façon exorbitante pour des jeunes qui ne sont pas là. Alors d'accord, l'idée est quand même de promouvoir l'intérêt des jeunes, mais cela n'est pas garanti. Par contre on peut aussi se

trouver dans la situation où une paroisse est débordée, ce que je lui souhaite, et qu'à ce moment-là, autant l'investissement financier devrait être revu à la hausse, autant le temps de travail devrait être revu à la hausse.

Résolution 5

Le Synode valide la clé de répartition des coûts du SICA pris en charge par les paroisses, réévaluée tous les 4 ans, sauf circonstances particulières, après la période de mise en place :

La BARC :	6.2 %	et 7.3%	7 %
Joran :	11.2%	et 14.3 %	13 %
Val-de-Travers :	6.5%	et 13.3%	10 %
Secteur Ouest			30%
Entre-deux-Lacs :	12,4	et 22,3%	17 %
Secteur Est			17%
Hautes Joux :	8,3%	et 7,5%	8 %
La Chaux de Fonds :	20,4%	et 5,7%	13 %
Secteur Nord			21%
Val-de-Ruz :	11,5%	et 12,3%	12 %
Neuchâtel et La Côte :	23,5%	et 17,3%	20 % (2/3 Neuchâtel et 1/3 La Côte)
Secteur Sud			32%

Mme Françoise Dorier

Dans la résolution initiale était prévue la répartition des coûts de la catéchèse des adolescents, qu'on a mis sous le terme générique SICA. Dans le SICA est intégré la formation jeunesse et l'aumônerie. Comment sont intégrés les financements de ces deux postes, par les paroisses ou par la caisse centrale ?

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Le budget final viendra en juin 2027 avec la suite des résolutions. Pour l'instant c'est pris par la caisse centrale, parce que jusqu'en 2028, la caisse centrale propose de porter à peu près le 50% des coûts du SICA, ce qui représente plus que la part cantonale actuelle. Jusqu'en 2028, nous évaluons le budget à environ 50'000.-, soit 25'000.- à charge de la caisse centrale et 25'000.- à charge des paroisses. Le budget précis viendra en juin 2027. Pour l'instant, nous vous proposons une solution intermédiaire jusqu'en 2028.

- ❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions

Résolution 6

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un nouveau rapport SICA en juin 2027 comprenant notamment le budget global et la gouvernance du SICA.

- ❖ Vote sur la résolution 6 : acceptée car non combattue

Résolution 7

Le Synode accepte que le Conseil synodal recrute et dirige le SICA pendant la période d'établissement du SICA transition (2025-2028).

Amendement D. Jan Chabloz et P. Schlüter

Le Synode accepte que le Conseil synodal recrute et dirige le SICA jusqu'à la création dès que possible d'un Conseil du SICA dont la composition et la mission seront validés par le Synode.

Dominique Jan Chabloz et Patrick Schlüter

La mise en place du SICA va nécessiter beaucoup de travail et constitue vraiment un gros enjeu. Tout en relevant l'importance de la gouvernance du SICA, nous regrettons que cela ne soit pas réglé dans le présent rapport. Nous y voyons l'importance de créer rapidement un Conseil du SICA. Et nous aimerions privilégier le lien avec les paroisses sans compliquer le système, d'où la proposition de passer par le Synode pour fixer la composition et la mission de ce Conseil.

En l'état actuel, il sera cependant nécessaire que le Conseil synodal procède à la nomination du SICA pour ne pas retarder le projet.

Cependant trop de centralisation du pouvoir ne nous semble pas souhaitable. Un Conseil nommé par le Synode en ce qui concerne sa composition et sa mission, nous semble être une meilleure solution.

De plus, il ne nous semble pas réaliste que le Conseil synodal assume directement la direction et la mise en place du SICA sur une longue période qui va s'étaler jusqu'à l'été 2028 selon le rapport. Le travail va être considérable.

Nous proposons donc :

- La mise au concours et la nomination des professionnels du SICA se font par le Conseil synodal comme prévu par le rapport.
- La conduite de la mise en place du SICA sera à faire dès que possible par le Conseil du SICA à désigner par le Synode.

Notre amendement n'indique pas de délai précis, mais « dès que possible ». Il nous semblerait raisonnable de viser si possible le Synode de décembre 2024 pour fixer la mission et la composition de ce Conseil du SICA.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Le plus rapidement possible, honnêtement juin 2027 c'est le plus rapide pour nous. C'est pour cela que nous vous l'avons présenté, parce que cela nous paraît raisonnable. Nous avons renoncé au terme Conseil du SICA. Nous avons entendu en décembre 2023 que vous ne vouliez pas une paroisse supplémentaire, une paroisse des jeunes. Le mot "Conseil" du SICA me fait penser à Conseil paroissial et cela me donne cette impression justement que cela pourrait être exclu des paroisses. C'est pourquoi le Conseil synodal voulait, avec le SICA, réfléchir à la meilleure connexion possible avec les paroisses. Cela peut être un Conseil mais cela pourrait être sous une autre forme que nous ne connaissons pas encore et c'est pour cela que nous allons repousser fermement cet amendement et aussi renoncer à la potentielle concurrence entre un Conseil SICA et des Conseils paroissiaux.

Pour refaire un peu l'histoire, dans le premier rapport 2023, il était prévu un Conseil du SICA et imaginé peut-être des députés du SICA au Synode mais cela n'était pas la volonté de votre assemblée. C'est pour cela que nous avons renoncé, en tout cas à ce terme. L'idée qu'on va rassembler des délégués jeunesse des différentes paroisses pour former un organe directeur est bien présente. Il nous semble, cependant, que le travail doit être mis avant la structure afin que la structure n'étouffe pas le travail. Si le Conseil synodal vous propose cette façon de faire, c'est qu'il s'en sent quelque part la capacité et la force. La force que nous n'avons pas en ce moment, c'est de construire encore une structure. Nous voulons vraiment pouvoir travailler avec les gens qui sont engagés là, qui en veulent, qui construisent quelque chose et nous voulons réfléchir avec eux concernant la meilleure structure à mettre. N'oublions pas le lien essentiel avec les paroisses dont vous nous avez parlé à chaque Synode, mais c'est notre travail.

M. Didier Rochat

Pour soutenir la proposition du Val-de-Travers, nous avons une commission jeunesse qui existe et qui fonctionne déjà dans notre paroisse. Si on attend 2027, elle va perdre de son existence parce qu'on lui enlève une partie de sa responsabilité et ce serait dommage. Il ne faut pas attendre 2027 pour réunir ces gens et les intégrer, peu importe le terme si c'est Conseil ou commission, mais c'est juste d'intégrer des délégués des paroisses, dès le début.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

En tant que président du dernier Synode aussi, il me semble qu'on a déjà voté un texte qui dit qu'un organe de gouvernance doit être mis en place dans lequel les régions sont représentées, ou quelque chose comme ça. Il ne faut donc pas revenir sur ce qui a déjà été décidé. Un organe devra être mis en place et là, on discute vraiment de la question du timing.

M. Zachée Betché

Qu'est-ce qui relève de l'exécutif et qu'est-ce qui relève du législatif ? Ce serait un éclairage important pour savoir où on veut aller. Qui connaît la réalité du terrain, l'exécutif ? le législatif ?

- ❖ Vote sur l'amendement D. Jan Chabloz et P. Schlüter : accepté par 21 oui, 7 non et 3 abstentions

Opposition amendement D. Jan Chabloz et P. Schlüter et résolution 7 du Conseil synodal :

- Amendement : 19 oui
- Résolution du Conseil synodal : 8 oui

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'est également et justement pour revenir et harmoniser les choses avec la résolution qui a été prise au dernier Synode, la 194-E que vous avez dans vos documents en p. 13 : "*.... Il charge également le Conseil synodal de constituer un organe de gouvernance dans lequel chaque secteur territorial est représenté.*"

En lisant cet amendement je vois deux contradictions, le mot Conseil est trop précis car dans la session 194, nous avons parlé d'un organe de gouvernance. Donc pour le Conseil synodal, mais également pour vous-même, il faut enlever le mot Conseil et mettre organe de gouvernance, cela me semble être la moindre des choses pour ne pas vous contredire par rapport à ce qui a été dit avant. Ensuite, vous devez prendre conscience que vous ajoutez quelque chose, vous chargez le Conseil synodal de constituer mais vous voulez le valider, c'est bien cela, vu qu'il est demandé une validation par le Synode ? C'est ce que nous comprenons mais c'est pour une question de cohérence avec les décisions de la dernière fois, donc nous constituons et vous validez. Le Conseil synodal peut se rallier à l'amendement si le mot Conseil est changé en organe de gouvernance.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il y a encore une incohérence avec la résolution 6 qui vient d'être votée puisque la gouvernance du SICA doit être présentée en juin 2027, ou alors le dès que possible est égal à juin 2027.

M. Patrick Schlüter

J'adhère pleinement au fait que cela doit être organe de gouvernance par rapport à Conseil qui est effectivement trop restrictif.

D'autre part, j'ai choisi de ne pas intervenir sur la résolution précédente mais je voyais la contradiction qui est évoquée. Mais il me semble plutôt qu'on doit préciser cette résolution pour éviter la contradiction. La résolution précédente dit qu'on doit réfléchir au budget global et à la gouvernance en juin 2027. Dans l'intention que nous avons en présentant cette résolution, c'est qu'on doit avoir un organe de gouvernance avant juin 2027. Cela n'empêche pas de réfléchir à la gouvernance en juin 2027, pour la réévaluer et voir si c'est la bonne formule.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

On peut vivre avec et on va évidemment commencer à fonctionner déjà avec un organe de gouvernance. Néanmoins, pour que cet organe soit valide, il faut la validation du Synode. En regardant les dossiers qu'on doit vous amener en 2025 et en 2026, nous ne voyons pas que cela puisse être la priorité de ces deux prochaines années. Le SICA a été une des priorités de l'année 2024 mais pour 2025 et 2026 il y aura d'autres immenses chantiers. On vous propose donc de commencer à fonctionner avec un organe de gouvernance, mais bien sûr qu'on veut que ces

décisions soient appuyées dans les paroisses car l'idée est justement de ne pas créer quelque chose d'hors sol. Mais nous tenons quand même à dire que le prochain rapport SICA décisionnel sera présenté en juin 2027 et non pas à chaque Synode. Maintenant, on a pris les grandes lignes, le législatif a fait son travail et à partir de là, on va travailler un moment avant de revenir vers vous avec la gouvernance et le budget.

Amendement du Conseil synodal

Le Synode accepte que le Conseil synodal recrute et dirige le SICA jusqu'à la création dès que possible d'un organe de gouvernance du SICA dont la composition et la mission seront validés par le Synode.

M. Patrick Schlüter

L'intention de l'amendement du Val-de-Travers est de ne pas attendre juin 2027 pour constituer un organe de gouvernance, mais qu'on y réfléchisse le plus vite possible et nous estimions, même si ce n'est pas dans le texte de la résolution, que cela aurait dû se faire dans ce Synode, mais que cela devrait se faire, si possible, en décembre 2024. J'ai entendu le point de vue du Conseil synodal, mais ce n'est pas le nôtre. Donc il faudrait amender l'amendement en ajoutant "si possible en décembre 2024 ou au plus tard en juin 2025".

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'est évident que ce n'est pas le Conseil synodal qui va recruter et diriger le SICA. Ce qui est sûr, c'est que cela resterait de sa responsabilité propre et entière jusqu'au prochain rapport synodal. Mais il est évident que dès qu'une équipe ministérielle est nommée au SICA, c'est elle qui va en prendre la charge exécutive. Dans ce cas-là, le Conseil synodal fonctionne exactement comme vous, comme un législatif, c'est-à-dire qu'il donne les lignes, qu'il fait la surveillance, etc. et le travail sur le terrain est assuré par les personnes. Dès que c'est possible, il y a une remise des pouvoirs car le but du Conseil synodal n'est pas d'avoir une charge de travail monumentale ni une trop longue concentration de pouvoir. Donc oui, itérativement oui, petit-à-petit, dès que possible, il n'y a pas de souci. Mais les moments de décisions et où on entérine les choses, c'est-à-dire les Synodes, comme l'a dit Florian, on ne veut pas vous envoyer un rapport SICA tous les Synodes, par contre éventuellement une feuille explicative pour vous dire qui a été nommé au SICA et comment se fait la gestion, cela on peut le faire.

Résolution 7

Le Synode accepte que le Conseil synodal recrute et dirige le SICA jusqu'à la création dès que possible d'un organe de gouvernance du SICA dont la composition et la mission seront validés par le Synode.

❖ Vote sur la résolution 7 : acceptée par 28 oui, 0 non et 3 abstentions

Résolution 8

Pour l'établissement du budget global, le Synode enjoint les paroisses et notamment leurs services comptables, de communiquer leurs chiffres et résultats concernant le travail jeunesse.

Amendement du Conseil synodal

Pour l'établissement du budget global, le Synode charge le Conseil synodal de récolter auprès des paroisses et notamment leurs services comptables, dans le courant du 1er semestre 2025, leurs chiffres et résultats concernant le travail jeunesse.

Amendement T. Mühlbach

Pour l'établissement du budget global, le Synode enjoint les paroisses et notamment leurs services comptables, de communiquer dans le courant du 1er semestre 2025 leurs chiffres et résultats concernant le travail jeunesse

Amendement S. Attinger ou E. Berger

Pour l'établissement du budget global, le Synode charge le Conseil synodal de récolter auprès des paroisses et notamment leurs services comptables, leurs chiffres et résultats concernant le travail jeunesse.

Les deux amendements (T. Mühlbach et S. Attinger ou E. Berger) sont retirés.

Résolution 8

Pour l'établissement du budget global, le Synode charge le Conseil synodal de récolter auprès des paroisses et notamment leurs services comptables, dans le courant du 1er semestre 2025, leurs chiffres et résultats concernant le travail jeunesse.

❖ Vote sur la résolution 8 : acceptée à l'unanimité

Résolution 9

Pour les années scolaires transitoires (2025-2026 ; 2026-2027 ; 2027-2028), le Synode accepte de répartir CHF 25'000.– à la charge des paroisses pour les frais du SICA. Ces frais sont répartis selon la clé. La participation des paroisses sera réévaluée lors de la mise en place du budget global.

Amendement V. Tirman

Pour les années scolaires transitoires (2025-2026 ; 2026-2027 ; 2027-2028), le Synode accepte de répartir CHF 25'000.– annuels à la charge des paroisses pour les frais du SICA. Ces frais sont répartis selon la clé. La participation des paroisses sera réévaluée lors de la mise en place du budget global.

Mme Vy Tirman

Lors de la préparation, nous avons compris que cette réparation du coût est annuelle et il nous semblait important de le préciser.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Il n'est pas tout à fait annuel, mais il faut remplacer par année scolaire parce que la catéchèse fonctionne par année scolaire, sans cela vous payez une année de plus.

Amendement V. Tirman

Pour les années scolaires transitoires (2025-2026 ; 2026-2027 ; 2027-2028), le Synode accepte de répartir CHF 25'000.– par année scolaire à la charge des paroisses pour les frais du SICA. Ces frais sont répartis selon la clé. La participation des paroisses sera réévaluée lors de la mise en place du budget global.

Mme Christine Landry

Une petite correction : le Synode accepte que soient répartis, au lieu de répartir, et ajouter selon la clé de la résolution 5.

Amendement Ch Landry – le Conseil synodal le fait sien

Pour les années scolaires transitoires (2025-2026 ; 2026-2027 ; 2027-2028), le Synode accepte que soient répartis selon la clé de la résolution 5 CHF 25'000.– par année scolaire entre les paroisses pour les frais du SICA. La participation des paroisses sera réévaluée lors de la mise en place du budget global.

Amendement E. Berger

Pour les années scolaires transitoires (2025-2026 ; 2026-2027 ; 2027-2028), le Synode accepte de répartir CHF 25'000.– à la charge des paroisses pour les frais du SICA. Ces frais sont répartis

selon la clé. La participation des paroisses sera réévaluée lors de la mise en place du budget global.

La BARC :	6,2%
Joran :	11,2%
Val-de-Travers :	6,5%
Secteur Ouest	23.9%
Entre-deux-Lacs :	12,4%
Secteur Est	12.4%
Hautes Joux :	8,3%
La Chaux de Fonds :	20,4%
Secteur Nord	28.7%
Val-de-Ruz :	11,5%
Neuchâtel et La Côte :	23,5%
Secteur Sud	35%

Mme Esther Berger

Il faut préciser quelle est la clé de répartition (avec le numéro de la résolution) ou alors la mettre dans la résolution. Cette clé dans l'amendement est de nouveau la mauvaise puisque c'est celle que je proposais en enlevant la pondération par le nombre de catéchumènes, donc on va continuer de payer en fonction du nombre de jeunes et de catéchumènes catéchisés et non pas du nombre de jeunes effectifs dans les paroisses. Mais comme la clé est indiquée dans la résolution (selon la clé de la résolution 5), je retire l'amendement.

Résolution 9

Pour les années scolaires transitoires (2025-2026 ; 2026-2027 ; 2027-2028), le Synode accepte que soient répartis, selon la clé de la résolution 5, CHF 25'000.— par année scolaire entre les paroisses pour les frais du SICA. La participation des paroisses sera réévaluée lors de la mise en place du budget global.

- ❖ Vote sur la résolution 9 : acceptée à l'unanimité

Résolution supplémentaire P. Schlüter

Vu l'évolution du portrait et de la mission du SICA, le Synode charge le Conseil synodal de modifier le nom du service et son acronyme en SIAJ, service interparoissial de l'accompagnement de la jeunesse.

M. Patrick Schlüter

De toute ma carrière comme député au Synode, je n'ai jamais vu une résolution supplémentaire autant mentionnée dans un débat d'entrée en matière. Je suppose donc qu'elle intéresse le Conseil synodal. Elle est née d'une réflexion disant que deux choses ont évolué depuis les premières décisions autour du SICA. La première est le fait que cela concerne maintenant aussi l'aumônerie, plus formellement et nous venons de le décider. La deuxième est que la tranche d'âge est un peu plus large que l'adolescence parce que l'aumônerie va aussi pour les jeunes adultes. Du coup, il m'est venu l'idée de SIAJ pour mettre le mot jeunesse. Ce n'est pas une importance fondamentale mais c'est intéressant de mettre un nom dans lequel on peut se reconnaître, même si c'est plus important ce qu'on y fait. SIAJ, c'est service interparoissial de l'accompagnement de la jeunesse, mais cela peut aussi être service interparoissial d'animation de jeunesse ou service interparoissial d'aumônerie de jeunesse. Je me rallierai à ce qui convient au Conseil synodal.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

On est assez enthousiaste à l'idée de ce changement de nom. SIAJ s'appuie sur SIAD, c'est un parallèle heureux. Pour le Conseil synodal, le terme accompagnement est clairement le meilleur. Service interparoissial de l'accompagnement de la jeunesse laisse ouvert tout ce qu'on a mis dans le portrait, dans ce qu'on peut faire dans le cadre de la jeunesse.

Résolution 10

Vu l'évolution du portrait et de la mission du SICA, le Synode charge le Conseil synodal de modifier le nom du service et son acronyme en SIAJ, service interparoissial de l'accompagnement de la jeunesse.

- ❖ Vote sur la résolution 10 : acceptée par 30 oui, 1 non et 0 abstention
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

8. Rapport n°4 du Conseil synodal : Service interparoissial des cultes ou système d'échanges de chaires

M. Yves Bourquin, rapporteur

Chères députées, chers députés, je vais essayer d'être bref vu le temps. Il y a deux façons de voir ce rapport. Soit voilà un éléphant qui a accouché d'une souris, soit voilà un Conseil synodal qui a fait son travail d'écoute, d'où les nombreuses pages du rapport, et qui a effectivement entendu que ce n'était pas souhaitable, pour le moment semble-t-il, qu'un service interparoissial des cultes soient créé. En effet, les paroisses tiennent à leur politique des cultes et tiennent à en avoir la gestion et la maîtrise, ce qui est tout à fait légitime. Donc en fait, ce rapport a dû lâcher un certain nombre des objectifs que le Conseil synodal voyait sur l'enjeu de la question, à savoir peut-être le principal : faire des économies. Le groupe de travail s'est donc réorienté vers un autre objectif, celui de se connaître, de se rencontrer et d'échanger quelque chose qui ne nous appartient pas complètement mais qu'on chérit beaucoup en paroisse, à savoir nos ministres. Si ces deux choses nous dirigent, alors pourquoi ne pas les prêter et accueillir le prêt que les paroisses nous font des autres, pour la rencontre, pour l'échange, pour le mélange de théologie et de personnalité, pour la diversité et pour créer des ponts. Lors des soirées de préparation, certaines réflexions ont été émises disant que de petites délégations de paroissiens pourraient aussi se déplacer, tout en sachant qu'en même temps d'autres sont reçues. Voilà, en politique cela se résume en gros à cela. Ce que je viens de vous dire concerne les trois premières résolutions. Les suivantes, c'est un autre objectif. Il s'agit de permettre de la souplesse pour des ministres de l'EREN qui sont engagés ailleurs que dans les paroisses, et qui aimeraient un lien particulier avec les paroisses dans le cadre d'un engagement quand même noté, pas seulement à bien plaire, mais qui fait partie du cahier des charges global du ministère d'une personne. C'est important car il y a aussi des liens à faire, pas seulement entre les paroisses, mais avec les services cantonaux et le SIAJ, pour que ces personnes puissent aussi avoir des missions en paroisse. Ce sont les intentions de base, le reste ce sont des précisions dans les résolutions. Mais oubliez dans votre réflexion l'idée de vraiment faire des économies, on peut changer, on peut assouplir le système, on peut le développer ou le restreindre, ce que le Conseil synodal propose, mais c'est une annexe, ce n'est pas dans les résolutions, c'est de faire un tableau afin que les paroisses sachent où elles vont et qui elles reçoivent pour mettre en place une solution correcte. Le Conseil synodal, à l'heure actuelle, propose 8 échanges de chaire par année, le troisième dimanche du mois, mais cela pourrait être le deuxième ou un autre, peu importe, mais c'est dans l'intention qu'il faut réfléchir aujourd'hui. Le reste viendra du Conseil synodal, avec consultation des uns et des autres.

M. Didier Rochat

J'ai le plaisir de participer à ce groupe de travail sur ce sujet, étant aussi prédicateur laïque, et j'aimerais rappeler que l'année passée, lors de la journée synodale, il y avait eu beaucoup de critiques sur ce point et c'était la raison pour laquelle ce groupe de travail avait été créé. Je remercie le Conseil synodal pour son écoute, et d'avoir fait siennes les problématiques qui étaient les nôtres il y a une année et que si on accouche d'une souris, en tout cas, j'ai l'impression qu'on est plus proche de la volonté populaire, si je peux m'exprimer comme cela, avec ce rapport.

Le seul point qui pour moi est un corps étranger, c'est la résolution 4. Si on veut faire des économies, les questions des aumôneries et d'autres ministères cantonaux n'ont rien à faire ici, à mon avis. Il est vrai qu'on veut rapprocher les ministères cantonaux des paroisses et donc cela doit être dans les cahiers des charges des personnes qu'elles doivent faire des cultes, qu'elles doivent chercher des contacts avec les paroisses, cela me semble être parfaitement indispensable, mais pour cela il n'y a pas besoin de mettre des EPT en particulier. A l'inverse, c'est aussi à la charge des paroisses de faire en sorte que ces personnes aient une place dans les formations, dans les cultes pour qu'il y ait le lien et d'offrir des pourcentages paroissiaux à des personnes qui ont des ministères spécialisés mais qui auraient besoin de compléter leur taux d'activité. J'ai l'impression que là, on mélange de nouveau deux choses et s'il s'agit d'économiser quelques postes quelque part, c'est bel et bien ce 1 EPT.

M. Thierry Muhlbach

Concernant les trois premières résolutions, l'ensemble de la paroisse est contre. Nous proposons plutôt d'axer dans les années à venir sur les relations interparoissiales, d'instituer des contacts avec les paroisses voisines, selon les secteurs qu'on a déterminés et d'avoir régulièrement un temps plus cantonal pour favoriser plutôt des liens entre des organes sur toute l'Église entre les paroisses plutôt que de favoriser des échanges de ministres. Cela nous paraît beaucoup moins porteur.

Pour le point 4, nous nous rallions à ce qui vient d'être dit, car nous voyons là encore un affaiblissement de ce que les paroisses auraient comme moyen pour assurer la mission.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Évidemment, les deux parties sont hétéroclites mais elles ont comme point commun qu'elles étaient les objectifs du premier rapport, enfin de la première intention. C'est pour cela que nous n'avons pas fait de rapport différent. C'est déjà la première réponse à cette interrogation. Donc elles ont quelque chose à faire là, comme unité de matière parce qu'elles ont une source commune.

La deuxième chose, pour le Conseil synodal, si les trois premières résolutions sont combattues, c'est que ce n'est pas l'intérêt du Synode. C'est le Synode qui décide de l'intérêt des trois premières résolutions parce que c'est à bien plaie. Par contre, la résolution sur les EPT, il ne faut pas penser que l'un va perdre et l'autre gagner, parce que, je vous le rappelle, le tableau des postes est en construction et il y aura un nombre de postes dévolus aux paroisses en lien avec les éléments dont dispose le Synode, tels que finances, structures, choix précédents faits. Cet EPT dont on parle, il peut aller ou ne pas aller à la disposition de la mission paroissiale. C'est vous qui le décidez. Mais quelque part, ce qui nous importe, au Conseil synodal, c'est de ne pas bloquer la machine pour des questions d'impossibilités parce que nous n'avons pas de souplesse.

Derrière le tableau global de l'Église, il y a des gens qui assument ces missions. Ce que nous observons dans l'EREN, c'est que de plus en plus les missions deviennent petites, on donne des 20% par ci, des 40% par là. Mais les personnes qui assurent ces missions ont besoin d'un 60%, d'un 80% ou d'un 100%. Admettons qu'à l'avenir les ministres, les permanents ne peuvent que postuler sur de petits pourcentages. Comment est-ce que nous allons faire en sorte de combler également les espaces vides ? Si une personne dit qu'il lui faut 80% pour vivre, et qu'on ne peut lui proposer que des grands blocs, comme dans le SIAJ ou dans les paroisses, ou des petits

pourcentages, et bien il faut trouver des moyens de transition. Ce genre de mission a aussi cet intérêt-là. Pouvoir avoir un 20% ou un 10% permet d'augmenter un cahier des charges qui serait à 70% pour une personne qui a besoin d'un 80% ou d'un 90% pour vivre. Ce sont là les arguments, extrêmement terre à terre et cela permet également des liens entre les services. Il y a un double win en faisant cela. Maintenant, on peut le refuser mais c'est au risque que la machine se grippe aussi et qu'on doive trouver des solutions qui ne seront simplement pas actées, pas ok et ce sera du bricolage.

M. Laurent Widmer

Dans la paroisse de la Côte, on n'était pas du tout content de cet élément parce que chez nous cela fonctionne relativement bien. Nous sommes peut-être des privilégiés parce que nous avons des pasteurs à la retraite à disposition. Malgré tout, l'argument qu'on vient de nous présenter maintenant en rajoutant 1 EPT, alors qu'on se bat pour survivre financièrement, moi cela me dérange. Il y a quelque chose qui ne joue pas dans la logique. Le travail a été bien fait, je le reconnais, mais par contre je pense que c'est prématuré, aujourd'hui, de décider de ce sujet avant qu'on ait des répartitions correctes de nos postes de ministres. C'est pour cela que nous ne voulons pas entrer en matière.

M. Patrick Schlüter

J'aimerais préciser au sujet de cette résolution 4. J'ai mis un moment pour comprendre l'intention et après l'avoir comprise, elle me semble importante. C'est vrai qu'on se demande ce qu'elle vient faire là parce qu'elle est d'un niveau organisationnel et concerne le futur tableau des postes. Mais elle est importante parce que le Synode est responsable du tableau des postes et, avec cette résolution, on donne latitude au Conseil synodal d'avoir 1 EPT qui permet de compléter des cahiers des charges de manière souple. Cela me semble très important en matière de recrutement de ministres et d'attractivité de l'EREN. Sinon le système avec des petits pourcentages fait que des personnes ne vont pas arriver à obtenir le pourcentage qu'elles souhaitent alors que ce système-là permet d'avoir cette souplesse qui va favoriser le recrutement. J'ai vu qu'il y a des amendements mais il me semble qu'ils enlèvent la souplesse si on ne met que pasteurs, parce que ce problème concerne aussi les diacres et si on ne met que les cultes, c'est rigide parce qu'une personne du SIAJ pourraient déjà faire des cultes le week-end, alors que cela pourrait être intéressant pour elle d'avoir un projet d'animation biblique dans une période où elle n'a pas des temps forts. Cela serait intéressant pour les paroisses. Il n'y a pas tout à fait unité de matière, mais cela me semble important en termes d'attractivité de l'EREN en matière d'emploi.

M. Hyonou Paik

Petite intervention concernant cet 1 EPT qui donnerait la souplesse à l'égard du futur tableau des postes qui sera morcelé en petits pourcentages. Mais concernant le fait qu'on va préparer un tableau des postes morcelés en petits morceaux, est-ce que c'est déjà décidé d'avance ? Le futur tableau des postes est de la responsabilité du Synode, est-ce qu'on ira dans ce sens-là ou pas, on ne l'a pas encore décidé, alors qu'on prépare déjà une chose comme si c'était une réalité, on prépare une bouée de secours mais je ne sais pas si on est dans une bonne démarche.

M. Olivier Schneider

Il n'y a pas si longtemps l'EREN se définissait comme souple, dynamique et joyeuse. J'ai commencé à lire ce rapport et je suis tombé sur le tableau en page 32 et il y a eu un court-circuit dans ma tête car j'avais de la peine à reconnaître cette définition. Dans la phase de changement et de transition que nous traversons, nous avons besoin de conserver autant que possible des marges de manœuvre pour rester agiles. Les résolutions proposées, même si elles sont bien intentionnées, vont en réalité dans la direction opposée à l'agilité souhaitée.

Dans la situation actuelle, les paroisses qui souhaitent pratiquer les échanges de chaires peuvent le faire et le font, sans qu'il soit nécessaire d'instaurer un échange institutionnalisé et réglementé à l'échelle cantonale.

La paroisse de la Côte refusera l'entrée en matière sur ce rapport, mais nous précisons que ce refus ne traduit pas un rejet de principe des échanges de chaires (que notre paroisse pratique déjà actuellement, comme d'autres), mais exprime notre volonté de ne pas créer un carcan supplémentaire dans ce domaine, alors que de nombreux autres chantiers sont ouverts au niveau des structures au sein de l'EREN. Le cas échéant, il sera toujours temps d'y réfléchir à nouveau dans quelques années, si la dynamique interparoissiale qui va se mettre en place est jugée insatisfaisante dans ce domaine.

Mme Sylvane Auvinet

Quand on avait proposé au dernier Synode de plutôt faire des échanges de chaires, plutôt qu'un système interparoissial de cultes, on imaginait encore que c'était dans l'optique d'économiser quelques EPT. Là, on voit que l'objectif a changé, et je comprends cet objectif d'avoir une souplesse pour proposer des pourcentages supplémentaires, mais je trouve que le tableau proposé pour les paroisses avec cet échange de chaires complique les choses. C'est déjà compliqué de faire un tableau des cultes et si maintenant on entre dans ce système, on rajoute une chose compliquée. Ce serait mieux que les paroisses le fassent spontanément. Il y a la question du 3^e dimanche du mois, cela veut dire que dans certaines paroisses ce serait toujours le même lieu, ce qui serait dommage car du coup dans ce lieu-là il n'y aurait presque plus jamais de célébrant de la paroisse. Ne pourrait-on pas simplement imaginer que ce pourcentage qu'on aimerait attribuer aux petites postes pour compléter, qu'il soit une offre pour les paroisses d'un 5% à disposition, à utiliser comme bon leur semble.

M. Christophe Allemann

Pour la paroisse Val-de-Ruz, nous allons entrer en matière sur ce rapport et comme vous l'avez lu, nous avons quelques objections concernant la résolution 4 et je reviendrai tout à l'heure.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 19 oui, 7 non et 3 abstentions

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide l'établissement au sein des paroisses de l'EREN d'un système planifié d'échanges de chaires réguliers le troisième dimanche du mois huit fois par an (sept fois lorsque Pâques ou Pentecôte l'empêche) à partir du 1er février 2025.

M. Hyonou Paik

Comme on vient de le dire, on constate que ce système de 3^e dimanche avec un tableau est à l'encontre de la souplesse qu'on aimerait chercher avec le processus EREN2023. La paroisse de la Côte refuse cette résolution.

Mme Sylvane Auvinet

Est-ce qu'on pourrait imaginer un tableau qui ne soit pas uniquement sur le 3^e dimanche, mais sur le 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e ?

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 14 oui, 12 non et 3 abstentions

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Après un vote si partagé, je pense qu'il y a quelque chose dans l'intention du Conseil synodal qui est bonne. On a entendu les débats, c'est-à-dire qu'effectivement il y a des problèmes fonctionnels si c'est toujours le même dimanche, et une certaine rigidité du système. Par rapport à la discussion qui a été faite, le vote dit oui à l'intention mais avec des points d'attention du système. La prochaine résolution qui sera votée aura la couleur de venir un peu discuter avec les paroisses pour voir comment ces échanges peuvent se donner, et peut-être ne pas simplement

balancer un tableau que vous devez suivre dimanche après dimanche. Voilà ce que j'ai compris pour que ce vote ne vous laisse pas un goût amer.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

À l'article 9, il est dit que toutes les décisions, pour être valables, doivent être prises à la majorité des votants. Les abstentions, les bulletins blancs et les nuls ne comptent pas dans le calcul de la majorité. On ne parle pas des élections, mais des décisions. La résolution est belle et bien acceptée car on ne parle pas de majorité absolue, mais de la majorité des votants.

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal d'aider les paroisses à la mise en place de ce système d'échanges de chaires en établissant un calendrier clair pour chaque année.

Mme Bénédicte Gritti Geiser

Cela me pose un problème de poursuivre, on perd du temps. Cette question n'est franchement pas mûre, les paroisses n'ont pas l'air d'être très enthousiastes à l'idée, en tout cas pour une partie, alors est-ce que cela vaut la peine aujourd'hui de poursuivre la discussion dans le vide ? Est-ce qu'on peut renvoyer le rapport ? Mais c'est trop tard car on est entré en matière.

Mme Christine Landry

J'entends les résistances par rapport à un échange de chaires régulier tous les 3^e dimanches, j'entends le vote qui passe tout juste, et j'ai entendu qu'il a été dit que la question n'est peut-être pas mûre, et avec ça, on va voter la résolution ci-dessus. Est-ce que cela veut dire que ce calendrier tient compte de la résolution 1 ou pas ? Cela me paraît un flou absolu par rapport à ce que nous sommes en train de faire.

Mme Miriame Schneeberger

Je suis députée, je fonctionne selon le règlement du Synode. Le vote d'entrée en matière a été accepté, la résolution 1 a été votée, on ne revient pas en arrière.

M. Jonathan Thomet

Pour aller dans le même sens, il y a une majorité. On a beaucoup entendu la voix de la minorité qui est opposée à cela, mais pour la majorité des votants l'affaire semble mûre. J'aimerais appuyer sur la richesse de l'échanges de chaires, la richesse de se découvrir les uns les autres. Peut-être que le fait que cela soit un peu cadré est ce qui gêne, mais c'est aussi ce qui va pousser les uns et les autres à faire cet échange, qui ne se ferait pas autrement. Il y a quelque chose à se mettre au travail effectivement, mais il y a une richesse et je trouve bien que ce projet aille de l'avant à ce niveau-là. Si, d'un point de vue cantonal il n'y a pas de solution et que le 3^e dimanche du mois est trouvé comme étant trop contraignant, cela renvoie la balle au niveau paroissial, mais je pense que les solutions existent et il y a de la richesse à trouver dans ce projet.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le Conseil synodal souhaite 15 minutes de pause afin de pouvoir se concerter.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal a eu l'occasion de discuter, après cette petite pause

On est bien conscient que le vote sur la première résolution n'a pas été unanime, nous l'avons entendu et voilà notre proposition. La première résolution dit que le Synode valide l'établissement au sein des paroisses de l'EREN d'un système planifié d'échanges de chaires réguliers le troisième dimanche du mois huit fois par an (sept fois lorsque Pâques ou Pentecôte l'empêche) à partir du 1^{er} février 2025. Il n'est pas dit dans cette résolution que toutes les paroisses y prennent part, ce qui veut dire que le Conseil synodal va amender lui-même sa deuxième résolution pour garder l'esprit du Synode et comme ça, vous pourrez voter cette résolution et on aura une

indication claire du Synode. Alors voilà ce que propose le Conseil synodal comme deuxième résolution :

Résolution 2 – amendée par le Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal d'aider les paroisses volontaires à la mise en place de ce système d'échanges de chaires en établissant un calendrier clair pour chaque année. Un rapport d'évaluation sera fourni en décembre 2026.

L'intention du Conseil synodal est de travailler avec les personnes motivées, car sinon cela ne marche pas. On sait qu'il y a de la motivation parmi vous, parmi les paroisses. Ce qui est demandé dans l'intention, c'est que chaque paroisse fasse son introspection et se pose la question si elle a envie d'entrer là-dedans ou si c'est vraiment une fin de non-recevoir. On a peut-être été un peu trop contraignant en disant le 3^e dimanche mais le but est qu'on atteigne cet objectif de rencontre, de diversité communautaire, d'échanges de chaires, c'est-à-dire les fondamentaux qui se trouvent derrière les trois premières résolutions.

Nous allons commencer avec les paroisses qui montrent de façon claire de l'intérêt. On a aussi entendu l'avis des députés qui disent qu'on est un parlement d'Église et que quand il y a un vote, la majorité l'emporte, même dans des décisions qui sont tranchées comme celle-ci.

M. Didier Rochat

Nous ne voterons pas cette résolution car c'est dénaturer le problème, par contre je pensais qu'il y aurait plutôt une souplesse qui serait proposée dans les modalités d'application du 3^e dimanche, que les paroisses puissent s'arranger entre elles. Mais de dire simplement que vous ne jouez plus le jeu parce que vous ne voulez pas, je pense que cela serait vraiment contraire à l'esprit de ce qui a été voté.

M. Christophe Allemann

Nous allons combattre cette formulation, nous préférons la formulation initiale. Au Val-de-Ruz, l'échange de chaire le 3^e dimanche nous pose problème, nous l'avons évoqué dans la soirée de préparation du 16 mai à Bôle. C'est de notre responsabilité de paroisse d'aménager autrement notre calendrier des cultes pour visiter les 11 temples de notre paroisse. Nous allons faire cet effort pour permettre à des gens qui viennent d'autres paroisses de visiter des temples différents et pas tout le temps celui de Coffrane. C'est de notre responsabilité d'avoir un système pour accueillir et nous souhaitons que l'ensemble des paroisses de l'EREN joue le jeu, et pas seulement les paroisses volontaires, pour voir le bénéfice qu'il y a de découvrir d'autres communautés paroissiales et faire Église ensemble.

M. Zachée Betché

À mon avis, si nous votons cette résolution telle qu'elle vient d'être changée, elle remettrait même en question la première. Dites-vous que les paroisses ne sont pas forcément enthousiastes mais elles se disent "oui notre Église a besoin de changements, alors on y va". Ne soyons donc pas étonné si, avec cette résolution, l'échange de chaire ne se fait simplement plus, parce que cela remet tout en question. C'est une décision difficile et je comprends l'intention du Conseil synodal mais il ne faut peut-être pas reculer.

Mme Bénédicte Gritti Geiser

Je ne vais pas voter pour cette résolution car ce volontaire me gêne parce que je ne crois pas non plus, dans le débat, avoir entendu que des paroisses s'opposaient au principe d'un échange de chaires. Dire qu'il y a des paroisses volontaires et d'autres qui ne le sont pas, je crois que ce n'est pas non plus tout à fait juste et ce n'est pas tout à fait rendre honneur au débat.

En revanche, ce sur quoi j'aimerais qu'on se positionne, c'est "ce système" parce que je crois que ce qui est remis en question, c'est "ce système". Alors on parle d'un tableau avec un 3^e dimanche, mais pour ma part cela pourrait aussi être un tableau qui englobe une dimension cantonale alors qu'on pourrait déjà commencer les échanges de chaires dans les fameux ensembles qui ont été

créés pour le SIAJ et le SIAD. Moi c'est plutôt sur le "ce système" que j'aimerais qu'on puisse discuter. Mais là, ce n'est pas le cas.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Partons du principe que la résolution 1 a été votée, c'est le cas. Vous pouvez revenir dessus s'il y a 2/3 des votants qui souhaitent revenir sur sa formulation.

Par contre, si nous voulons coordonner 9 paroisses dans un système d'échanges de chaires, de sûr il est contraignant. Si une paroisse ne joue pas le jeu, cela fait une erreur de cadence dans le mécanisme, car il faut un mécanisme sinon tout le monde est perdu. Si on change le chiffre du dimanche, cela ne changera rien car pour certaines paroisses c'est plus arrangeant le premier, pour d'autres le deuxième, etc. Effectivement, il y a un élan synodal qui dit qu'il faut regarder dans chaque paroisse pour aménager le système au nom de cet élan. Il ne faut pas reculer car on voit le sens et le but. Le sens et le but d'abord, être prêt à changer une formulation d'une résolution précédente ou se dire on fera avec le 3^e et on regarde ce que ça donne, mais on essaie tous et on fait Église ensemble, même si c'est bancal, même si c'est toujours dans le même lieu, etc.

M. Christophe Allemann

Formellement, je pose l'amendement suivant, sans le mot "volontaire" :

Amendement Ch. Allemann

Le Synode charge le Conseil synodal d'aider les paroisses à la mise en place de ce système d'échanges de chaires en établissant un calendrier clair pour chaque année. Un rapport d'évaluation sera fourni en décembre 2026.

Opposition amendement Ch. Allemann et résolution 2 du Conseil synodal :

- Amendement (sans "volontaire") : majorité
- Résolution du Conseil synodal (avec "volontaire") : 2 oui

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal d'aider les paroisses à la mise en place de ce système d'échanges de chaires en établissant un calendrier clair pour chaque année. Un rapport d'évaluation sera fourni en décembre 2026.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 21 oui, 2 non et 6 abstentions

Résolution 3

Le Synode demande aux paroisses que ces dimanches d'échanges de chaires constituent un moment communautaire particulier d'accueil et de rencontre interparoissiale.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue

Résolution 4

Le Synode valide le principe d'accorder dès août 2025, 1 EPT, en tranches de 0,1 EPT ou 0,2 EPT, aux ministres des services cantonaux et du SICA pour des activités de soutien au sein des trois régions territoriales, notamment pour des cultes, des tâches spécifiques et des projets de formations d'adultes.

Amendement Ch. Allemann

Le Synode valide le principe d'accorder dès août 2025, 1 EPT, en tranches de 0.1 EPT ou 0.2 EPT, aux pasteurs des services cantonaux et du SICA pour des activités de soutien au sein des trois régions territoriales, notamment pour des cultes.

M. Christophe Allemann

C'est au nom de la paroisse Val-de-Ruz que je vous présente cet amendement. Le rapport traite dans son ensemble d'un système d'échanges de chaires, à défaut d'un système interparoissial des cultes. L'intention du Conseil synodal de permettre aux ministres n'exerçant pas sur le terrain paroissial de trouver une insertion est louable, mais nous ne pensons pas que c'est ici que se trouve le bon emplacement pour y parvenir. Nous avons eu l'impression qu'il s'agissait là d'un élément hétéroclite. Ce rapport traite d'échanges de chaires et il nous semble important de se tenir à cette perspective, pour ne pas tout mélanger. C'est la raison qui nous pousse à faire disparaître la fin de la résolution initiale formulée par le Conseil synodal.

Il nous semble également bénéfique de restreindre la portée de cette résolution aux seul/es pasteur/es, et non à tous les ministres.

L'article 219m du Règlement général, encore en vigueur à ma connaissance, dit : « Le culte public, acte essentiel de l'Eglise, est célébré chaque dimanche et les jours de fêtes chrétiennes. Il est présidé par le pasteur, ministre de la Parole et des sacrements, qui veille à partager les différents rôles liturgiques avec les conseillers, les diacres et les fidèles, pour que chacun prenne, dans l'assemblée, la place qui lui revient en fonction de son ministère. »

Nous basant sur cet article, nous pensons que, sauf exception et cas particulier, il ne revient pas aux diacres d'exercer prioritairement le rôle de présider le culte et de prêcher. L'EREN reconnaît ce rôle aux pasteurs et aux prédicateurs laïques qui reçoivent une délégation pastorale.

Certes des diacres, diacres retraités et permanents laïques peuvent aussi recevoir dans le cadre de leurs fonctions des délégations pastorales leur donnant l'opportunité de prêcher, mais souvent dans le cadre précis des lieux où ils exercent leur fonction.

Cela ne veut pas dire que la présidence du culte paroissial et notamment la prédication est une fonction qui doit absolument être ouverte aux diacres.

Les pasteurs et les diacres ont leurs ministères respectifs et complémentaires, leurs attributions respectives et complémentaires, et leurs compétences respectives et complémentaires. Les pasteurs ne peuvent pas exercer toutes les fonctions exercées par un diacre et c'est tant mieux ! Ce n'est ni notre rôle, ni notre vocation. Les pasteurs doivent par exemple suivre une formation particulière, par exemple un CPT, pour exercer un ministère en aumônerie. Et c'est parfaitement logique.

Pourquoi n'en irait-il pas de même pour la présidence du culte paroissial et la prédication ? N'est-ce pas là la fonction centrale des pasteurs ? Nous souhaitons, sauf si le Synode ou la commission de consécration devait imaginer revoir de fond en comble notre théologie des ministères, que l'exercice de la prédication et de la présidence du culte reste, sauf situation particulière, une attribution que l'EREN confie aux pasteurs et prédicateurs laïques dûment formés dans cette perspective.

Nous vous invitons donc à soutenir notre amendement que je vous relis :

« Le Synode valide le principe d'accorder dès août 2025, 1EPT, en tranches de 0,1 EPT ou 0,2 EPT, aux pasteurs des services cantonaux et du SICA pour des activités de soutien au sein des trois régions territoriales, notamment pour des cultes. »

Merci de votre attention !

M. Didier Rochat

Avec ce qui est proposé maintenant, on revient en arrière et on serre de nouveau les boulons, alors qu'avant ce n'était pas que les cultes, mais aussi d'autres activités, ce qui pouvait permettre une plus grande souplesse. Je rappelle que notre paroisse est contre l'amendement en tant que tel. J'ai réfléchi s'il fallait faire un autre amendement mais comme c'est un corps étranger, je pense que ce n'est pas l'endroit pour le faire et je propose plutôt de supprimer cette résolution.

Effectivement, le projet même d'avoir ce tableau avec tous ces petits pourcentages va être problématique pour sa mise en œuvre, c'est la structure elle-même qui doit être pensée différemment pour avoir plus de souplesse. Dès le moment où on divise des EPT, on fige un système. Par contre, dans le cadre des paroisses, et cela a aussi été exigé que les postes ministres ne soient pas que des gros pourcentages, afin qu'ils puissent aussi avoir des petits pourcentages ailleurs, justement pour favoriser cette polyvalence, c'est aux paroisses d'offrir des

EPT pour des ministres dans d'autres ministères qui auraient besoin d'augmenter leur taux. Pour tenir compte de cela, cela va être compliqué à mettre en œuvre, mais c'est le système tel qu'il est proposé qui l'exige et ce n'est pas le fait d'avoir 1 EPT en plus. Cet EPT, à mon avis, il faut voir au niveau de la souplesse comment on l'organise, mais il ne faut pas voter maintenant. On n'a déjà pas beaucoup de moyens, on doit être efficient et efficace et pour moi c'est le mauvais choix.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

On en revient à notre construction d'Église avec deux systèmes : le système paroissial et le système cantonal dit synodal. Le système paroissial, jusqu'à présent, élit ses pasteurs, ses ministres et décide. Sortir 1 EPT de ce système pour permettre au Conseil synodal une certaine souplesse avec des postes qui sont de sa responsabilité, ou en tout cas d'une responsabilité plus cantonale que paroissiale, c'est donner de la souplesse aux personnes, c'est donc une question RH. Nous sommes donc en train de traiter une question RH en lien toujours avec notre double système ecclésial, avec à la fois des gens qui bossent dedans et à qui il faut un salaire pour vivre et des élections pour des postes paroissiaux.

Sortir ce 1 EPT; cela veut dire le "donner" à la liberté du Conseil synodal pour l'attribuer pour permettre à certaines personnes d'avoir des morceaux de postes pendant des temps de transition, quand il y a des missions qui changent. C'est un corollaire avec l'observation d'autres structures, comme le CSP qui n'a pas ce genre de mécanisme et qui est régulièrement confronté à des situations où une mission tombe et du coup la personne tombe avec la mission. C'est ce que nous voulons éviter. Maintenant, nous avons fait notre mea-culpa sur la non-unité de matière et nous vous avons expliqué la genèse de cette résolution. D'autre part, l'immense impératif est que cette résolution soit traitée avant les critères du tableau des postes, parce que vous voyez bien en lisant les rapports que si cette résolution est traitée après, cela empêchera le Conseil synodal d'avancer dans la construction des critères du tableau des postes qui est le rapport suivant. Donc, s'il vous plaît, ne revenez pas sur la question de la non-unité de matière, mais dites-vous que c'est comme cela qu'on a fait au mieux et posez-vous la question s'il est acceptable que, dans les postes à missions paroissiales, 1 EPT sur tous soit laissé à la responsabilité du Conseil synodal, et donc un peu à sa liberté, pour pouvoir faciliter des questions RH à l'intérieur de l'Église.

Mme Esther Berger

Mon intervention est en lien avec la résolution de départ et non pas avec notre amendement puisque notre amendement comprenait qu'il n'était question que des cultes. Si c'est plus large, je regrette le mot soutien dans cette résolution parce que des activités de soutien au sein des régions territoriales, qui soutient qui et comment ? A la place du mot soutien, j'aurais mis des activités de lien, et du coup ça prenait sens que n'importe quelle paroisse accueille un aumônier en EMS, un catéchète ou un aumônier de jeunesse.

M. Patrick Schlüter

Comme j'avais déjà dit que je m'opposais à l'amendement, je ne voulais pas ré-intervenir. Mais j'ai une idée ou une suggestion. Je pense qu'effectivement il y a un problème d'unité de matière, je ne reviens pas dessus, par contre il y a peut-être une autre solution pour traiter cette question. Ce serait d'ajouter cet élément dans la résolution 3 du rapport suivant, ou d'en faire une résolution supplémentaire dans les principes d'établissement du tableau des postes, qu'on réserve 1 EPT qui doit servir de tampon. On pourrait même le formuler de façon plus vague que la résolution actuelle et comme cela le Conseil synodal, quand il vient en décembre avec son rapport, c'est intégré au rapport sur la globalité du tableau des postes.

M. Christophe Allemann

Nous ne voulions pas empêcher un moment de débat, mais l'argument de la souplesse du Conseil synodal et la question RH pour donner de la souplesse est un argument fort qui nous encourage à retirer notre amendement. Nous souhaitons exposer nos arguments mais nous

nous rallions à la résolution du Conseil synodal en retirant notre amendement et nous nous réjouissons d'entendre Patrick Schlüter reformuler cette résolution dans le rapport suivant.

M. Patrick Schlüter

Il n'y aura pas besoin de reformuler si c'est accepté là.

Mme Esther Berger

Le mot soutien me dérange toujours autant que tout à l'heure, donc je proposerais de mettre le mot lien.

M. Serge Attinger

J'ai un problème de compréhension du fonctionnement. On est dans un environnement où on discute d'éléments d'un système interparoissial et pour la souplesse, et c'est bien compréhensible, on cherche à réserver des fractions de poste qui seraient octroyées soit aux paroisses, soit aux territoires. Qui pilotera cela ? Est-ce que ce sont les paroisses qui vont devoir piloter ces petits pourcentages, ces petits électrons libres ? Je comprends l'intérêt d'avoir cette souplesse mais à quoi cela va-t-il servir si personne ne les pilote ? Est-ce uniquement pour se donner bonne conscience ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Déjà dans le rapport projection EREN2023, présenté en 2021, il y avait la question des RH de l'EREN. C'est un casse-tête. Il y a des postes qui sont aux paroisses, d'autres à l'EREN cantonale, d'autres entre les deux, certains sont électifs et d'autres pas, et il y a des personnes qui ont besoin, pour vivre, d'un salaire et d'une mission. Ce seront les RH de l'EREN qui prendront en charge la gestion de ce 1 EPT, tout comme les RH de l'EREN prennent en charge les cahiers des charges globaux des ministres, pas leur insertion dans les différents terrains. On peut même imaginer, parce qu'il y en a, des ministres qui ont un double engagement, qui n'est pas régi selon les mêmes cadres de gouvernance. C'est le propre même de notre Église, mais comme elle est en train de changer, les cadres sont en train de changer alors il faut trouver les zones d'adaptation. Ce qui était dit dans le rapport projection EREN2023, c'est que nécessairement l'Église qui se dessine aura besoin d'un accompagnement métier de plus en plus important pour les personnes qui se sont engagées, pour qu'elles puissent avoir des missions qui sont tenables, exécutables et cumulables. Évidemment, cumuler deux missions qui se concentrent le soir et le week-end, ce n'est pas possible.

M. Thierry Muhlbach

Je comprends que le 1 EPT de souplesse concerne les ministres qui travaillent au SIAJ ou dans les services cantonaux. Donc je préférerais, s'il faut avoir 1 EPT pour assurer la souplesse par rapport au travail, que ce 1 EPT soit intégré dans le nouveau tableau des postes et déconnecté de ce point et de cette résolution car c'est trop restrictif. Cela ne concerne que les gens du SIAJ et des services cantonaux, mais du coup tous les autres ministres qui auraient peut-être besoin d'un 0.20 ou d'un 0.10 pour compléter, sont d'office exclus. Je suis pour la souplesse mais je suis pour que cette souplesse soit peut-être pour tous les ministères et pas exclusivement pour ces deux types de ministère.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Évidemment que le Conseil synodal a réfléchi à cette question de pourquoi ces deux ministères-là. Parce que ce sont ceux-ci qui n'ont pas d'insertion en paroisse. Les personnes qui ont leur insertion en paroisse, elles ont leur "bouée de souplesse" dans le service des services funèbres, donc le SIAD et leur "bouée de souplesse" dans le SIAJ également avec les pourcentages soutiens. Tout est cohérent et logique. On offre la possibilité aux ministres en paroisse d'avoir exactement cette souplesse au sein du SIAD et du SIAJ, mais les deux plates-bandes ne se marchent pas dessus, ou alors on dit que tout est permis et dans ce cas-là nous avons des

ministres en paroisse qui ont encore un 10% ou 20% dans une autre paroisse pour accomplir des missions en plus. Cela ne devrait pas être traité synodalemement dans cette décision de principe.

Mme Esther Berger

Je demande que le mot SICA soit remplacé par SIAJ.

Résolution 4

Le Synode valide le principe d'accorder dès août 2025, 1 EPT, en tranches de 0,1 EPT ou 0,2 EPT, aux ministres des services cantonaux et du SIAJ pour des activités de lien au sein des trois régions territoriales, notamment pour des cultes, des tâches spécifiques et des projets de formations d'adultes.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée par 16 oui, 8 non et 3 abstentions

Résolution 5

Le Synode invite les paroisses d'un même territoire à s'organiser ensemble pour la desserte des cultes en intégrant aussi les ministres de soutien et en assurant entre elles les suppléances.

Amendement J. Thomet – le Conseil synodal le fait sien

Le Synode invite les paroisses d'un même territoire à s'organiser ensemble pour la desserte des cultes en intégrant aussi les ministres de soutien, les prédicateurs laïques et les ministres retraités et en assurant entre elles les suppléances.

Résolution 5

Le Synode invite les paroisses d'un même territoire à s'organiser ensemble pour la desserte des cultes en intégrant aussi les ministres de soutien, les prédicateurs laïques et les ministres retraités et en assurant entre elles les suppléances.

- ❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée car non combattue

Résolution 6

Le Synode valide la suppression du service de remplacement des cultes actuellement géré par le service RH de l'EREN dès janvier 2025. Il charge le Conseil synodal d'organiser les remplacements d'absences de longue durée et d'indiquer aux paroisses les nouvelles modalités de remboursement des frais des ministres retraités.

Amendement ? – le Conseil synodal le fait sien

Le Synode valide la suppression du service de remplacement des cultes actuellement géré par le service RH de l'EREN dès janvier 2025. Il charge le Conseil synodal d'organiser, par le service RH, les remplacements d'absences de longue durée et d'indiquer aux paroisses les nouvelles modalités de remboursement des frais des ministres retraités.

Résolution 6

Le Synode valide la suppression du service de remplacement des cultes actuellement géré par le service RH de l'EREN dès janvier 2025. Il charge le Conseil synodal d'organiser, par le service RH, les remplacements d'absences de longue durée et d'indiquer aux paroisses les nouvelles modalités de remboursement des frais des ministres retraités.

- ❖ Vote sur la résolution 6 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 21 oui, 2 non et 5 abstentions

9. Rapport n°5 du Conseil synodal : Méthodes et critères de construction du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux 2025 et modifications des statuts paroissiaux y référant

Mme Clémentine Miéville, rapporteuse

Chères députées, chers députés,

Sous l'intitulé légèrement barbare "Méthodes et critères de construction du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux 2025 et modifications des statuts paroissiaux y référant", se cache en réalité une question très simple : comment voulons-nous, en tant qu'Église, nous répartir les forces ministérielles ?

Le rapport que nous vous présentons comporte plusieurs tableaux, certains plus compliqués que d'autres, à titre d'exemple. Je profite de rappeler ici que le nombre d'EPT global n'a pas été fixé et sera connu en décembre, lorsque l'analyse de la politique financière sera connue.

Pour l'heure, ce qui doit être décidé, c'est la méthode de partage. Prenons une image. Si nous amenons un sac de bonbons dans cette pièce, un sac de bonbons dont on ne connaît pas la taille, je tiens à préciser, comment est-ce qu'on aimerait se le répartir ? Chacun un bonbon ? Chrétiennement ? Équitablement ? Et comment est-ce qu'on définit le fait de se partager chrétiennement ou équitablement un sac de bonbons ? Eh bien, c'est la question que l'on vous propose de débattre aujourd'hui. Aux yeux du Conseil synodal, il est absolument évident que répartir le nombre de postes ministériels par une division par le nombre de paroisses n'est actuellement pas la bonne solution. De la même manière que nous n'avons pas tous la même faim pour manger les bonbons, toutes les paroisses n'ont pas les mêmes besoins en forces ministérielles. Alors comment mesurer ce besoin ? Vaste question. Le Conseil synodal a cherché tous les critères possibles et imaginables, il a essayé de les mélanger, de les pondérer et il est arrivé à la solution suivante : le nombre de membres et le nombre de bénévoles. Ces deux critères nous paraissent optimaux parce que le nombre de membres permet de différencier entre petites et grandes paroisses. Cela dit, le nombre de membres ne dit rien de la vitalité et de l'engagement d'une communauté. C'est pourquoi il nous paraissait absolument impératif d'ajouter le critère du nombre de bénévoles. Ces deux éléments combinés nous semblent être la meilleure manière de répartir simplement et équitablement les postes paroissiaux.

Discussion sur l'entrée en matière

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

En vue de l'établissement du futur tableau des postes qui sera présenté en juin 2025, le Synode valide les critères présentés dans le rapport :

- o Tant que les paroisses ne seront pas d'ampleur homogène, le pourcentage global d'EPT accordé à la mission paroissiale de base, sera réparti entre les paroisses selon les critères suivants : le nombre de membres, pondéré à 3/4 de la clef et le ratio entre le nombre de bénévoles par membres, pondéré à 1/4 de la clef.

Amendement P. Schlüter

En vue de l'établissement du futur tableau des postes qui sera présenté en juin 2025, le Synode valide les critères présentés dans le rapport :

- o Tant que les paroisses ne seront pas d'ampleur homogène, le pourcentage global d'EPT accordé à la mission paroissiale de base, sera réparti entre les paroisses selon le seul critère du nombre de paroissiens.

M. Patrick Schlüter

J'amende directement mon amendement en modifiant "les critères présentés dans le rapport" par "le critère suivant".

Le critère des bénévoles que propose le Conseil synodal est très louable, cela paraît dynamique et intéressant et je n'ai pas d'opposition sur l'intention, par contre je pense que sur l'applicabilité c'est compliqué. Le nombre de bénévoles intégrés dans une kermesse paroissiale, le nombre de cuisiniers, etc. le recensement est compliqué. Je crains qu'on se prenne beaucoup la tête pour quelque chose qui fondamentalement ne fait pas une immense différence. Je propose donc de garder uniquement comme critère le nombre de membres.

Amendement P. Schlüter

En vue de l'établissement du futur tableau des postes qui sera présenté en juin 2025, le Synode valide le critère suivant :

- o Tant que les paroisses ne seront pas d'ampleur homogène, le pourcentage global d'EPT accordé à la mission paroissiale de base, sera réparti entre les paroisses selon le seul critère du nombre de paroissiens.**

M. Olivier Schneider

La notion de paroissien est-elle claire pour tout le monde ? S'agit-il des personnes qui cochent dans la déclaration d'impôt, est-ce que ce sont les personnes inscrites auprès de la commune, est-ce que ce sont les contribuables qui paient la contribution ecclésiastique ?

M. Patrick Schlüter

Il faut mettre le nombre de membres plutôt que le nombre de paroissiens.

Amendement P. Schlüter

En vue de l'établissement du futur tableau des postes qui sera présenté en juin 2025, le Synode valide le critère suivant :

- o Tant que les paroisses ne seront pas d'ampleur homogène, le pourcentage global d'EPT accordé à la mission paroissiale de base, sera réparti entre les paroisses selon le seul critère du nombre de membres.**

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

La liste des bénévoles est simple à établir vu qu'elle est déjà établie. Le service bénévolat recense les bénévoles de sorte à pouvoir les avoir sur ses listes et s'en occuper. Donc la liste est sensée déjà exister et en p.41 on propose des critères pour l'établissement de la liste des bénévoles comptant dans l'établissement du tableau des postes.

Actuellement les membres des paroisses, et non pas les paroissiens, sont les personnes qui se sont inscrites au contrôle des habitants des communes. À partir de 2025, avec le nouveau système informatique, on sera en mesure d'affiner cette liste en la croisant avec celle des contributeurs ecclésiastiques.

M. Pascal Wurz

Cela fait un certain nombre d'années que l'EREN essaie de valoriser le travail des bénévoles par un service dédié où Martine Robert a été responsable. C'est un critère nouveau par rapport à ce qui se faisait précédemment, par rapport aux actes ecclésiastiques, etc. mais je trouve dommage de se priver de ce critère qui donne finalement plus de visibilité aux gens qui s'engagent plutôt qu'à des paroissiens ou des membres que personne ne voit. On ne sait pas qui sont nos membres, par contre des bénévoles qui s'engagent pour telle ou telle chose, même juste pour un petit coup de main lors d'une kermesse, et bien c'est un engagement qu'il faut valoriser et qui donne du poids à ces bénévoles.

M. Didier Rochat

Il faut tenir compte de la charge effective des ministres dans une paroisse et évidemment plus il y a d'activités, plus il y a de charges. Tenir compte d'un paramètre qui est celui des bénévoles me semble juste, même si je ne crois pas non plus que cela fasse une très grande différence au final. Par contre je trouve bizarre que les gens rémunérés soient dans les critères des bénévoles, ils

devraient être tracés de la liste, un ministre ou un organiste rémunéré ne devrait pas être compté dans les bénévoles. Par contre, les gens qui s'occupent des locaux ne sont pas mentionnés sur la liste, il faut affiner la liste des bénévoles et cela donnera plus de lisibilité aussi.

M. Zachée Betché

Le terme bénévole, avec tout le respect que j'ai pour ce que nous faisons, et c'est peut-être culturel, mais c'est un terme théologiquement très polémique. Qu'est-ce qu'un bénévole ? La dame qui prie tous les matins pour les pasteurs, qu'on ne connaît pas, est-elle bénévole ou pas ? Ces gens qui nous soutiennent d'une manière ou d'une autre, mais qu'on ne voit pas. Le terme bénévole semble vouloir à tout prix être trop matérialiste. Je vais rejoindre Patrick Schlüter avec son amendement.

M. Christophe Allemann

Je rejoins aussi l'amendement car on prend le risque, si on parle de la liste des bénévoles, que les paroisses ajoutent leurs propres bénévoles, comme les distributeurs de courrier qui font un travail important pour les paroisses. On va se perdre à faire des nouvelles listes de bénévoles, alors cela me semble plus simple et cohérent d'aller dans le sens de l'amendement. Même si nous savions quels sont les bénévoles dans toutes les paroisses, après peut-être de longues démarches, cela ne veut pas encore dire s'ils vont consommer beaucoup ou peu de bonbons.

Mme Françoise Dorier

Plus il y a de bénévoles, plus il faut de ministres pour les encadrer, certes, mais finalement sur le terrain moins il y a de bénévoles, plus les ministres doivent pallier le manque de bénévoles parce que le travail doit quand même être fait. Il faut remettre peut-être en considération ce critère, même s'il paraît juste. L'exemple tout concret du Synode de l'EERS, il y a quand même eu cet argument de dire qu'il n'y a plus assez de bénévoles alors il faut réquisitionner les ministres. Alors lorsqu'il manque des bénévoles, c'est quand même les ministres qui doivent se coller à la tâche, déplacer les tables et mettre les choses en place et cela ne veut pas dire qu'il y a moins de travail.

Mme Bénédicte Gritti Geiser

En ne considérant que le seul critère du nombre de membres, vous nous avez dit qu'il y aurait un croisement entre les personnes inscrites à la police des habitants et les listes des contribuables, je me demandais s'il était aussi possible de croiser encore là au milieu avec les fichiers paroissiaux car il y a beaucoup de noms inscrits en plus. Ce ne sont ni des gens inscrits à la police des habitants, ni des contribuables, mais ce sont des gens dont nous avons le souci.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Étant le représentant réformé dans tout ce travail de fichier avec Corinne Burgener, pour l'instant je rappelle que le fichier paroissial officiel est celui qui vient du contrôle des habitants. Avec le nouveau fichier, on pourra le croiser avec les données fiscales qu'on reçoit aussi. Mais concernant la question des personnes qui ne se déclarent ni membres de l'Église au contrôle des habitants ni dans la déclaration fiscale, sont-elles encore membre de l'Église ? C'est une question de fond qu'il faudra résoudre avant de voir si techniquement il n'y aura pas de problème que les paroisses puissent ajouter d'autres personnes dans leur fichier, mais cela sera un fichier centralisé, donc il y aura de toute façon des critères à clarifier. Si une personne qui n'est dans aucun des fichiers officiels déménage dans une autre paroisse, est-ce qu'elle sera toujours paroissienne dans la nouvelle paroisse ? C'est une question qui reste ouverte. On va voir au niveau technique mais après il y a vraiment un choix politique de définir ce que c'est qu'être membre de l'Église, mais ce n'est pas le débat de ce jour. Mais techniquement on va essayer de répondre à ce souhait de paroisses réformées et catholiques d'ajouter des paroissiens qui ne sont que paroissiens de la paroisse et qui ne se considèrent pas comme membre de l'Église.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

J'adorerais qu'on puisse avoir des chiffres exacts, malheureusement ni pour le premier, ni pour le second critère on ne sera en mesure de les avoir. L'idée est d'avoir des ordres de grandeur et un critère unique me semble comporter trop de biais pour être utilisé seul. C'est pour cela qu'on en propose deux et ils sont les plus fiables que nous ayons pu trouver parmi tous les critères qui nous sont passés par la tête. Ce sont ceux qui dépendent le moins de choix politiques paroissiaux. Quand on parle de la charge de travail des ministres, effectivement quand il y a peu de bénévoles, il y a beaucoup de travail, mais quand il y a beaucoup de bénévoles, cela implique aussi qu'il y a beaucoup d'activités et donc beaucoup de travail à faire. C'est une courbe inversée. Peut-être que c'est la faiblesse de ce critère mais dans tous ceux qu'on a trouvés, c'étaient les meilleurs.

M. Hyonou Paik

Lors de la préparation de ce Synode, j'ai entendu cet effort d'avoir un chiffre qui représente l'ouverture de l'Église à l'égard de la population, c'est donc le nombre de membres indiqué dans le fichier du contrôle des habitants, et également la vitalité d'une paroisse, d'un lieu de vie. Comment est-ce que cela va être mesuré ? J'ai entendu un élément intéressant sur ce que veut dire être membre de l'Église, être paroissien. Peut-être qu'on pourrait imaginer un document plus précis, c'est-à-dire qu'on pourrait combiner ces deux éléments, celui qui représente l'ouverture de l'Église multitudiniste, avec le nombre de gens qui cochent d'une manière ou d'une autre, un moment donné dans la vie au contrôle des habitants et l'autre chiffre serait d'avoir, d'année en année, le nombre de contribuables même si peut-être ils ne paieront pas ensuite les bulletins qu'ils recevront. Mais on aura des gens qui cochent d'année en année en déclarant leurs revenus. Ce pourrait être un chiffre. Est-ce qu'on doit s'arrêter là ou est-ce qu'on doit aller encore plus loin avec les contributeurs partiels ou complets ?

Opposition amendement P. Schlüter et résolution 1 du Conseil synodal :

- Amendement : 17 oui
- Résolution du Conseil synodal : 9 oui

Résolution 1

En vue de l'établissement du futur tableau des postes qui sera présenté en juin 2025, le Synode valide le critère suivant :

- o **Tant que les paroisses ne seront pas d'ampleur homogène, le pourcentage global d'EPT accordé à la mission paroissiale de base sera réparti entre les paroisses selon le seul critère du nombre de membres.**

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 19 oui, 7 non et 3 abstentions

Résolution 2 - supprimée

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir jusqu'au 31 décembre 2024, avec chaque paroisse, la liste des bénévoles pour en connaître le nombre et établir la répartition du second critère de calcul de la clef.

Cette résolution est supprimée.

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter dans un rapport en décembre 2024 (selon la résolution 192-G) les derniers éléments nécessaires à l'établissement du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux, dont le nombre total d'EPT de la desserte globale, la part d'EPT attribuée aux paroisses, aux postes Église et Société et à la communauté de langue allemande.

❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de lui fournir en juin 2025 les éléments sur la manière dont le nouveau tableau des postes va être atteint, dont l'accompagnement des paroisses et des ministres en poste.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée car non combattue

Résolution 5

Le Synode charge le Conseil synodal de lui fournir un état des lieux des processus de fusions paroissiales dans un rapport d'information présenté en juin 2025.

- ❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée car non combattue

Résolution 6

Le Synode charge le Conseil synodal de lui fournir un rapport préliminaire en décembre 2024 sur la gouvernance des postes interparoissiaux.

- ❖ Vote sur la résolution 6 : acceptée car non combattue

Résolution 7

Le Synode valide les modifications suivantes du Règlement général et de son annexe II

<p>Art. 134a</p> <p>Le Conseil paroissial est responsable de manière générale de :</p> <ul style="list-style-type: none">- développer la vie spirituelle et communautaire- collaborer avec les permanents ministres et laïcs dans l'exercice de leurs ministères;- définir les lieux de vie;- veiller à l'unité et au respect de la diversité des lieux de vie et des sensibilités au sein de la paroisse;- favoriser les relations œcuméniques; <ul style="list-style-type: none">- collaborer avec les services cantonaux;- maintenir un lien avec les autorités locales;- assurer une présence dans la société.	<p>Art. 134a</p> <p>Le Conseil paroissial est responsable de manière générale de :</p> <ul style="list-style-type: none">- développer la vie spirituelle et communautaire;- collaborer avec les permanents ministres et laïcs dans l'exercice du ministère;- définir les lieux de vie;- veiller à l'unité et au respect de la diversité des lieux de vie et des sensibilités au sein de la paroisse;- favoriser les relations œcuméniques;- collaborer avec les services interparoissiaux, notamment le service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial d'accompagnement du deuil- collaborer avec les paroisses limitrophes de son territoire interparoissial.- collaborer avec les services cantonaux;- maintenir un lien avec les autorités locales;- assurer une présence dans la société.
<p>Art. 134b</p> <p>Le Conseil paroissial est responsable en particulier :</p> <ol style="list-style-type: none">1. de l'organisation des cultes;2. du travail auprès des enfants et des jeunes;3. de l'enseignement religieux primaire et secondaire;4. du ministère auprès de la jeunesse;5. de la catéchèse et formation d'adultes;6. des actes ecclésiastiques et du suivi; <ol style="list-style-type: none">7. de la diaconie et de l'entraide;8. de l'information-communication;9. de la gestion des biens et fonds paroissiaux;10. de la nomination des groupes et organismes de la paroisse;	<p>Art. 134b</p> <p>Le Conseil paroissial est responsable en particulier:</p> <ol style="list-style-type: none">1. de l'organisation des cultes2. du travail auprès des enfants3. de l'enseignement religieux primaire quand il a lieu ;4. des liens avec le SICA5. de la catéchèse et formation d'adultes;6. en collaboration directe avec le SIAD, des actes ecclésiastiques et de leur suivi;7. de la diaconie et de l'entraide;8. des liens avec les services cantonaux;9. de l'information-communication;10. de la nomination des groupes et organismes de la paroisse;11. de la nomination du modérateur parmi la

<p>11. de la nomination du modérateur parmi la délégation du colloque au Conseil paroissial.</p> <p>Il exerce les attributions qui ne sont pas conférées expressément à un autre organe de la paroisse.</p> <p>Art. 145a Le colloque rassemble, par paroisse et par centre cantonal, tous les titulaires des postes figurant au tableau des paroisses et des ministères. Les stagiaires, suffragants et desservants y participent avec voix consultative.</p>	<p>délégation du colloque au Conseil paroissial;</p> <p>Il exerce les attributions qui ne sont pas conférées expressément à un autre organe de la paroisse</p> <p>Art. 145a Le colloque rassemble tous les titulaires de postes paroissiaux figurant au tableau des paroisses. Les stagiaires, suffragants et desservants y participent avec voix consultative. Les ministres occupants des postes dans des missions spécifiques peuvent être intégrés au colloque si besoin.</p>
---	--

Les articles 25, 25a et 34 de l'annexe II reçoivent les mêmes modifications aux points correspondants. En lien avec l'alinéa 17 de l'article 25a de l'annexe II du RG (statuts paroissiaux) : « Le Conseil paroissial est responsable de l'application des règlements de l'Église et des décisions synodales », les paroisses de l'EREN intègrent les modifications ci-dessus dans leurs propres statuts et les font valider à leurs assemblées de paroisses respectives.

Amendement Ch. Allemann (sur les articles 134a et 134b)

<p>Art. 134a Le Conseil paroissial est responsable de manière générale de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la vie spirituelle et communautaire - collaborer avec les permanents ministres et laïcs dans l'exercice de leurs ministères; - définir les lieux de vie; - veiller à l'unité et au respect de la diversité des lieux de vie et des sensibilités au sein de la paroisse; - favoriser les relations œcuméniques; <ul style="list-style-type: none"> - collaborer avec les services cantonaux; - maintenir un lien avec les autorités locales; - assurer une présence dans la société. <p>Art. 134b Le Conseil paroissial est responsable en particulier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de l'organisation des cultes; 2. du travail auprès des enfants et des jeunes; 3. de l'enseignement religieux primaire et secondaire; 4. du ministère auprès de la jeunesse; 5. de la catéchèse et formation d'adultes; 6. des actes ecclésiastiques et du suivi; 7. de la diaconie et de l'entraide; 8. de l'information-communication; 9. de la gestion des biens et fonds paroissiaux; 	<p>Art. 134a Le Conseil paroissial est responsable de manière générale de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la vie spirituelle et communautaire; - collaborer avec les permanents ministres et laïcs dans l'exercice du ministère; - définir les lieux de vie; - veiller à l'unité et au respect de la diversité des lieux de vie et des sensibilités au sein de la paroisse; - favoriser les relations œcuméniques; - collaborer avec les services interparoissiaux, notamment le service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial d'accompagnement du deuil et le système d'échanges de chaires; - collaborer avec les paroisses limitrophes de son territoire interparoissial. - collaborer avec les services cantonaux; - maintenir un lien avec les autorités locales; - assurer une présence dans la société. <p>Art. 134b Le Conseil paroissial est responsable en particulier:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de l'organisation des cultes 2. du travail auprès des enfants 3. de l'enseignement religieux primaire quand il a lieu ; 4. des liens avec le SICA 5. de la catéchèse et formation d'adultes; 6. en collaboration directe avec le SIAD, des actes ecclésiastiques et de leur suivi; 7. de la diaconie et de l'entraide; 8. des liens avec les services cantonaux; 9. de l'information-communication; 10. de la gestion des biens et fonds paroissiaux;
--	---

<p>10. de la nomination des groupes et organismes de la paroisse;</p> <p>11. de la nomination du modérateur parmi la délégation du colloque au Conseil paroissial.</p> <p>Il exerce les attributions qui ne sont pas conférées expressément à un autre organe de la paroisse.</p>	<p>11. de la nomination des groupes et organismes de la paroisse;</p> <p>12. de la nomination du modérateur parmi la délégation du colloque au Conseil paroissial;</p> <p>Il exerce les attributions qui ne sont pas conférées expressément à un autre organe de la paroisse.</p>
---	---

M. Christophe Allemann

Au nom de la paroisse Val-de-Ruz, je vous propose un amendement qui touche non à la résolution en tant que telle, mais à la formulation du nouvel article 134a du Règlement général de l'EREN, qui figure dans le tableau qui suit immédiatement la résolution.

L'article 134 commence ainsi : « Le Conseil paroissial est responsable de manière générale de ... ». Les 5 premières phrases sont identiques entre l'ancien article 134a et l'article 134a nouvellement proposé. Par contre la phrase en regard du 6^{ème} tiret est nouvelle et a retenu toute notre attention. Nous proposons de modifier ainsi cette phrase : « collaborer avec les services interparoissiaux, notamment le service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence, le service interparoissial d'accompagnement du deuil et le système d'échanges de chaire ». Cette formulation a l'avantage d'intégrer dans la même entité les 3 services interparoissiaux que le Synode a créé. Et cela nous permet de supprimer la phrase qui est en regard du tiret suivant, le 7^{ème}, dont la formulation nous paraissait peu claire. S'agissait-il uniquement des paroisses limitrophes à l'intérieur du territoire interparoissial évoqué ou également des autres paroisses limitrophes, situées elles dans un autre territoire interparoissial ? Il nous semble que cette phrase en regard du 7^{ème} tiret concernait uniquement les échanges de chaire. Nous proposons donc de supprimer cette phrase, au profit de notre proposition d'étoffer la phrase en regard du 6^{ème} tiret.

Nous avons également constaté que dans l'article 134b, nouvellement formulé, la phrase de la ligne portant le n°9 a été supprimée, celle concernant la gestion des biens et fonds paroissiaux, sans que les raisons n'en soient indiquées. Nous pensons qu'il s'agit là d'une omission. Nous demandons donc de réintégrer cette phrase pour que les paroisses puissent garder la prérogative de la gestion de leur biens et fonds paroissiaux. Nous invitons donc le Conseil synodal à présenter un article 134b comportant 12 lignes et non 11, pour réintroduire celle qui a disparu sans raison !

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Ce serait beaucoup plus simple qu'on fasse nôtres ces propositions qui sont intelligentes. Le problème est qu'un système d'échanges de chaires n'est pas un service. On ne sait pas exactement s'il faut le mettre là, donc on préférerait que cela soit voté. La collaboration avec les paroisses limitrophes de son territoire interparoissial, c'est que maintenant de toute façon la collaboration à l'intérieur du territoire est actée. Donc il y a un après territoire si on veut bien, savoir comment on collabore entre chaque territoire, voilà pourquoi on a simplement fait le correctif en agrandissant. Si on supprime la ligne, ce qui est tout à fait faisable, cela veut juste dire qu'on ne met pas dans le règlement qu'il est attendu qu'il y ait une collaboration des paroisses d'un territoire avec le territoire voisin. On ne va pas faire nôtre tout cela pour juste une question de rapidité. À part cela, le dernier point, effectivement c'est un oubli, dont on s'excuse, il faut donc le réintégrer.

M. Olivier Schneider

Une petite coquille dans le 145a, les ministres occupants sans "s".

M. Christophe Allemann

Nous retirons notre amendement et gardons la formulation telle quelle en ayant bien à l'idée d'une collaboration large souhaitée dans l'EREN et pas seulement entre les paroisses limitrophes.

Résolution 7

Le Synode valide les modifications suivantes du Règlement général et de son annexe II

Art. 134a

Le Conseil paroissial est responsable de manière générale de :

- développer la vie spirituelle et communautaire;
- collaborer avec les permanents ministres et laïcs dans l'exercice du ministère;
- définir les lieux de vie;
- veiller à l'unité et au respect de la diversité des lieux de vie et des sensibilités au sein de la paroisse;
- favoriser les relations œcuméniques;
- **collaborer avec les services interparoissiaux, notamment le service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial d'accompagnement du deuil**
- **collaborer avec les paroisses limitrophes de son territoire interparoissial.**
- collaborer avec les services cantonaux;
- maintenir un lien avec les autorités locales;
- assurer une présence dans la société.

Art. 134b

Le Conseil paroissial est responsable en particulier:

1. de l'organisation des cultes
2. du travail auprès des enfants
3. de l'enseignement religieux primaire **quand il a lieu ;**
- 4. des liens avec le SIAJ**
5. de la catéchèse et formation d'adultes;
- 6. en collaboration directe avec le SIAD, des actes ecclésiastiques et de leur suivi;**
7. de la diaconie et de l'entraide;
8. des liens avec les services cantonaux;
9. de l'information-communication;
10. de la gestion des biens et fonds paroissiaux;
11. de la nomination des groupes et organismes de la paroisse;
12. de la nomination du modérateur parmi la délégation du colloque au Conseil paroissial;

Il exerce les attributions qui ne sont pas conférées expressément à un autre organe de la paroisse

Art. 145a

Le colloque rassemble tous les titulaires de postes paroissiaux figurant au tableau des paroisses. Les stagiaires, suffragants et desservants y participent avec voix consultative. Les ministres occupant des postes dans des missions spécifiques peuvent être intégrés au colloque si besoin.

Les articles 25, 25a et 34 de l'annexe II reçoivent les mêmes modifications aux points correspondants. En lien avec l'alinéa 17 de l'article 25a de l'annexe II du RG (statuts paroissiaux) : « Le Conseil paroissial est responsable de l'application des règlements de l'Église et des décisions synodales », les paroisses de l'EREN intègrent les modifications ci-dessus dans leurs propres statuts et les font valider à leurs assemblées de paroisses respectives.

- ❖ Vote sur la résolution 7 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

10. Rapport d'information n°6 du Conseil synodal : Célébrant-e-s réformé-e-s

Aucune question n'a été posée sur ce rapport.

11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Ligne communicationnelle concernant les coûts réels d'un service funèbre (ou autre acte ecclésiastique)

Mme Miriame Schneeberger

J'ai juste une remarque sur ce rapport, mais je ne pense pas que cela soit nécessaire de le reprendre lors d'un prochain Synode. Je lis à la page 54 : la position de l'EREN est la suivante et doit être impérativement communiquée par ses ministres et au point 4 : l'EREN communique simplement, en toute transparence, que le coût réel d'un service funèbre est de CHF 1'000.– environ. Je trouve que c'est un petit peu raide de faire comme cela d'emblée, c'est culpabilisant pour les personnes qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas payer autant. Que cela soit la réponse d'un ministre à la question de combien cela se monte, c'est en ordre, mais que cela soit noté noir sur blanc dans le flyer, je trouve que cela fait sec. Si on veut prôner la liberté et de faire un choix en conscience, cela ne doit pas être dit d'emblée.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je rappelle que nous avons voté le principe dans une résolution au dernier Synode.

12. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Cibles Terre Nouvelle

Aucune question n'a été posée sur ce rapport.

13. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Aucune pétition, proposition et motion.

14. Questions des député-e-s et réponses du Conseil synodal

M. Pierre Bridel, question de la paroisse de Neuchâtel

Lors du Synode du 1er juin 2022, la paroisse de Neuchâtel a déposé une motion demandant que le Conseil synodal étudie la possibilité de s'engager pour stimuler, coordonner et mutualiser les actions et activités des paroisses en faveur de la Création.

La motion a été acceptée par 29 oui, 0 non et 5 abstentions.

La paroisse demande quelle suite le Conseil synodal pense donner à cette motion, sous quelle forme et dans quel délai.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Oui c'est vrai, cette motion synodale n'a pas été mise au-dessus de la pile, au vu des nombreux rapports actuels des derniers Synodes. A la réception de cette question, nous n'avons rien prévu actuellement concernant un rapport sur ce sujet et nous en sommes désolés. Des questions fondamentales, peut-être en lien avec leur ampleur, ne peuvent pas être traitées en raison des affaires courantes, en raison de la vie de l'Église, en raison de tout cela. Nous voyons un mécanisme de cet ordre qui se passe à plusieurs niveaux et c'est souvent de grandes missions comme celle-ci, dont on a l'impression qu'elles sont très insolubles et dont on ne sait pas par où commencer. Donc on ne les commence simplement pas parce qu'il faudrait une belle grosse énergie pour commencer. Maintenant, cela fait une pique de rappel donc on va réfléchir à la chose mais vous dire quand même que le Conseil synodal participe à cette réflexion sur des labels d'Église plus verte. On a reçu des personnes qui nous ont présenté cela mais à chaque fois on s'est dit que c'est compliqué. Nous reprendrons la chose. Ce n'est pas complètement en dehors de nos préoccupations mais en tout cas il n'y a aucune mauvaise volonté de notre part, c'est juste une question de priorisation car nous ne pouvons pas tout faire.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Est-ce que vous souhaitez qu'un des rapports d'information soit repris lors d'un prochain Synode ?

Aucune demande n'est faite dans ce sens.

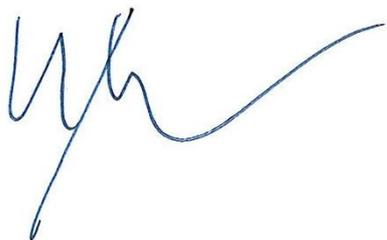
Prière finale par **M. Christophe Allemann**, député ministre de la paroisse de Val-de-Ruz

Le président clôt la séance à 18h05.

Neuchâtel, le 05.06.2024

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves-Daniel Cochand



Le secrétaire
M. Thierry Muhlbach



Annonces du président

Dimanche 9 au mardi 11 juin
Dimanche 9 juin à 17h45

Synode de l'EERS à Neuchâtel
Culte du Synode de l'EERS à la Collégiale

Dimanche 27 octobre à 17h

Culte de consécration au Temple Farel à La Chaux-de-Fonds

Mercredi 11 décembre

196^{ème} Synode ordinaire à Montmirail

Dimanche 26 octobre 2025

Culte cantonal